This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

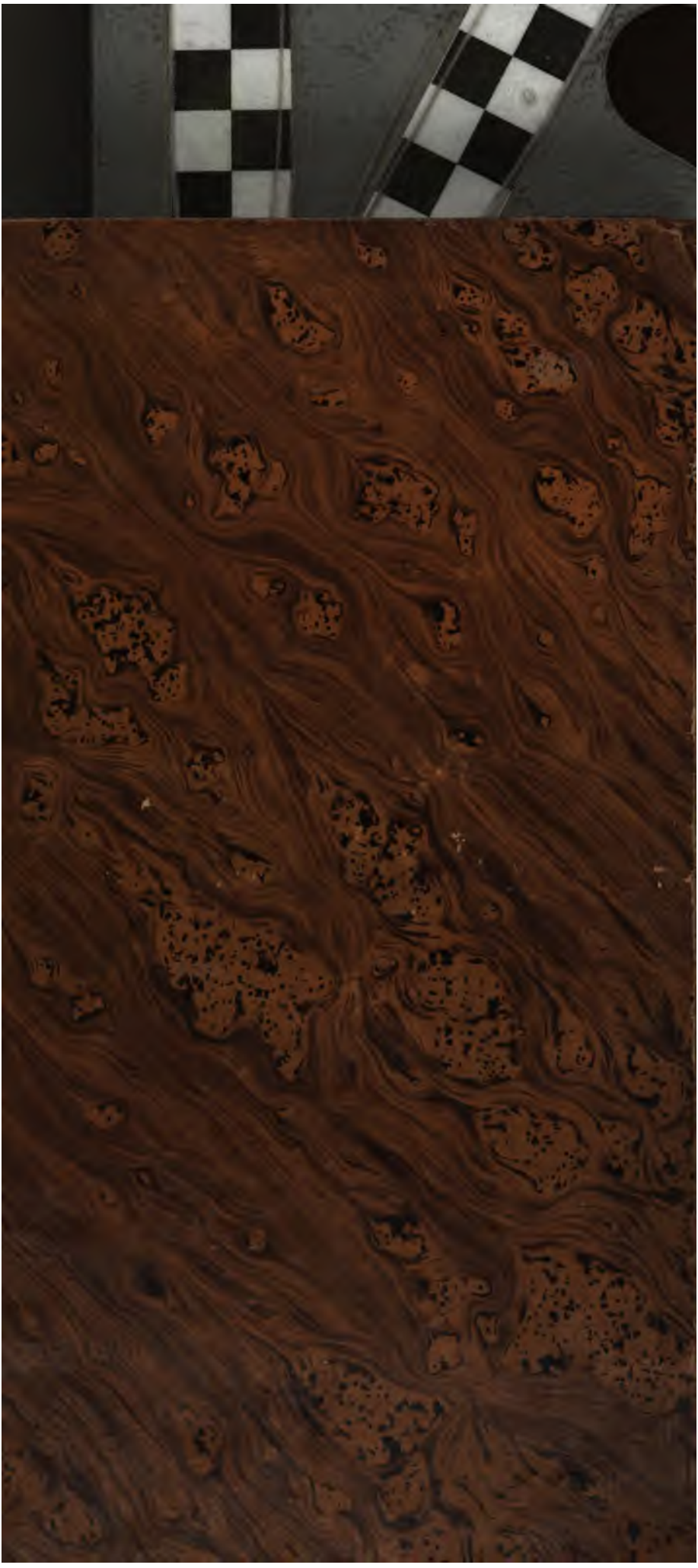

34. l. 2

Taylor Institution.
1863.

SERVENTOIS

ET SOTTES CHANSONS.

Serventois

ET

SOTTES CHANSONS

COURONNÉS

A VALENCIENNES,

Tirés des Manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

Troisième Edition,

REVUE, CORRIGÉE AVEC SOIN SUR LE MANUSCRIT, ET AUGMENTÉE D'UN DIALOGUE EN DIALECTE ROUCHI DU XVIe SIÈCLE.

J. A. M.

PARIS,

LIBRAIRIE GRECQUE.—LATINE.—ALLEMANDE.—ANGLAISE ET DÉPARTEMENTALE

DE J.-ALBERT MERCKLEIN, RUE DES BEAUX-ARTS, N° 11.

1834.

LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
18 APR. 1932
OF OXFORD

IMPRIMERIE DE A. PRIGNET.

La seconde édition de cet opuscule n'eût pas été plutôt publiée, qu'on en demanda de toutes parts, chacun regrettait de n'avoir pas souscrit, il n'était plus temps; le nombre avait été fixé à cent exemplaires, il s'en trouvait à peine deux pour le dépôt.

Enfin le nombre d'amateurs fut si considérable qu'un libraire de Paris me demanda la permission d'en publier une troisième édition et en même temps de vouloir bien y prêter mes soins: j'y consentis.

Je me mis aussitôt à l'ouvrage, et je comparai avec la plus scrupuleuse attention le texte manuscrit avec la seconde édition; j'y relevai quelques erreurs typographiques, et je livrai mon travail à l'imprimeur. Puissent mes efforts être accueillis favorablement.

l'Editeur G. A. J. Hécart.

PRÉLIMINAIRES.

Aux XIIIe et XIVe siècles la poésie française était tellement en honneur à Valenciennes, que des prix furent établis en faveur de ceux qui produiraient les meilleures pièces ; et comme le caractère des habitans était naturellement gai, ces concours se bornaient à des chansons dans lesquelles l'amour et la dévotion se trouvaient souvent réunis.

Valenciennes était alors une ville considérable, non par l'étendue de son enceinte, mais par sa population qui lui permettait de mettre sur pied des troupes nombreuses, et parce qu'elle était le chef-lieu d'un comté souverain, se gouvernant par ses propres lois ; la ré-

sidence du comte et de sa cour, y attirait des ménestrels, et c'est sans doute à ces circonstances que nous devons l'établissement d'une cour ou puy d'amour (1), sous l'invocation de la Sainte Vierge, maintenant presque ignorée dans le pays; je n'aurais jamais pensé moi-même aux concours que les confrères du puy fesaient encore entre eux au XVII siècle, si M. de Roquefort, investigateur de nos anciennes richesses littéraires, n'en avait fait mention dans son *Etat de la poésie française aux* XIIe *et* XIIIe *siècles*. Ce littérateur ayant cité les manuscrits de la bibliothèque du Roi, j'écrivis à M. de Soleinne qui en parla à M. Méon, conservateur de ces manuscrits, lequel offrit obligeamment de faire copier les morceaux que je désignerais dans une table qu'il m'envoya. Je fis ce choix et M. Méon eut l'extrême obligeance de copier

---

[1] Ce mot vient du latin *podium*. Le *podium*, dit Trévoux, était, selon Vitruve, un lieu élevé devant l'orchestre du théâtre, où se plaçaient les consuls et les empereurs. C'est de là qu'on a donné le nom de puy à ces académies où l'on jugeait les concours, parce qu'on élevait, dans ces occasions, un théâtre sur lequel les fondateurs et les juges des prix se plaçaient pour la distribution.

Les cours d'amour ne bornaient pas leurs fonctions à celles de juger quelques pièces de poésie; elles prononçaient encore sur toutes les difficultés qui survenaient entre les amans; les arrêts devaient être exécutés, ils étaient quelquefois assez rigoureux. Nous avons un recueil des *arrêts d'amour*. Fabre d'Olivet en rapporte aussi quelques uns dans ses poésies occitaniques.

lui-même les pièces indiquées ; ce sont ces chansons et les quatre que M. de Roquefort a insérées dans l'ouvrage cité, que j'offre aujourd'hui au public avec mes commentaires, ou plutôt avec l'interprétation des mots les plus difficiles.

J'avais pensé d'abord à placer ces interprétations au bas des pages ; mais réfléchissant que c'était interrompre mal à propos les lecteurs dont la plupart n'aurait pas besoin de mes explications, j'ai préféré les renvoyer à la fin du volume.

Je crois qu'il ne sera pas inutile de dire le peu que j'ai appris sur la confrérie de N. D. du Puy (2).

Dans les associations de cette époque, le sacré est toujours intimement lié au profane, lorsqu'il n'en fait pas l'objet principal. Celle connue sous le nom de Notre-Dame du Puy, n'était d'abord qu'une simple confrérie qui avait pour but d'honorer la Vierge ; l'un et l'autre sexe y était admis comme dans les confréries actuelles ; quelque tems après son établissement en 1229, les confrères résolurent, pour l'avancement des lettres, de proposer des concours de poésie dont les vainqueurs obtiendraient des prix (3).

---

[2] Cette vierge était représentée avec un puits à côté d'elle, par une équivoque de *Puy (mons)*, avec puits *(puteus)*.

[3] Il existait une tradition parmi le peuple par laquelle on disait

L'établissement de cette confrérie littéraire prouve qu'à cette époque le français était la langue de ce pays, et qu'on y aimait les lettres ; on doit croire que les sciences et les arts y étaient également cultivés ; ce n'est pas dans un pays où ces deux branches des connaissances sont dans l'enfance, que l'on voit fleurir les lettres ; mais il nous manque de documens qui nous fassent connaître les progrès qu'ils avaient fait alors.

Quoi qu'il en soit, cette compagnie, selon Simon Leboucq, renouvela ses réglemens en 1426, deux siècles après sa création qui est de 1229. A cette première époque la chapelle était consacrée à Dieu, à la Sainte Vierge, à Saint Nicolas et à Sainte Catherine. Willaume de Quarouble, prévôt de la ville, l'ayant fait rétablir au commencement du XVe siècle (4), elle fut spécialement consacrée à Notre-Dame du Puy (5).

---

que cette confrérie avait été établie en reconnaissance d'un miracle de la Vierge, qui avait retiré une femme d'un *puits* dans lequel elle était malheureusement tombée ; ce *puits* existe encore dans la cour de l'hôtellerie ; et c'est à cause du lieu où le miracle s'est passé, que l'on bâtit une chapelle sous le nom de *Notre-Dame du Puy*. Cette chapelle a disparu depuis la révolution.

[4] En 1407.

[5] Voici un passage de Simon Leboucq qui fera connaître en détail les obligations de cette association :

« En l'an 1426 la charte des confrères de N. D. Du Puy, de 1229,

L'usage des concours de poésie fut conservé, et dura jusqu'à la fin du XVIIe siècle, après lequel on n'en trouve plus de traces; la cérémonie religieuse et le repas seuls furent conservés. Il est étonnant que d'Outreman garde un silence absolu sur cette institution.

» at esté renouvellée ; icelle [chapelle] étoit toudi dédiée à l'honneur
» de Dieu, de la bienheureuse Vierge, de Saint Nicolas et de Sainte
» Catherine ; mais qu'estant venue à décadence, sire Willaume de
» Quarouble, Prevost, et ses pairs et compagnons en estat d'eschevi-
» nagé en l'an 1407, l'avoient en partie restablie et faict lors aussy
» aulcuns statuts et ordonnances pour la maintenir à l'avenir; mais y
» trouvant encore du manquement au susdict au 1426, ils renouvel-
» lèrent le tout et ordonnèrent qu'à l'avenir ils ne poldroient estre en
» la dicte confrarie que 60 confrères sans plus; et que pour recepvoir
» iceulx et faire les autres affaires à la dicte confrarie, tous les ans le
» jour de leur feste, qui est le dernier dimence du mois de septembre,
» ils feroient élection de quatre princes, lesquels feront aussi élection
» de quatre autres confrères qui aient aussi esté princes, et ces huit
» disposeront de toutes choses nécessaires pour la dicte confrarie, mais
» pour recepvoir nouveaux ou en mettre à la place des trépassez,
» iceulx seront subjects de prendre encore avec eulx cinq aultres con-
» frères pour au nombre de XIII recepvoir ou faire élection desdicts
» nouveaux confrères, lesquels auparavant leur entrée, paieront au
» profit de ladicte confrarie, demi-marcq d'argent ; et quand aulcun
» en vouldra sortir, sera subject de payer pour droict d'issue, une cou-
» ronne du roi, et si aulcune consœur, par dévotion, y vouloit en-
» trer, elle paiera vingt sols d'entrée, et s'en peut recepvoir autant
» qu'il s'en présentera, sans faire nombre avec les confrères : item
» qu'iceulx entretiendront un chapelain pour célébrer tous les jours

L'auteur de la meilleure pièce obtenait un *chapel* d'argent et assistait au repas que les confrères donnaient chaque année le dernier dimanche de septembre.

La veille de la fête, ou quelques jours auparavant, on réglait les affaires de l'association composée de soixante membres au plus.

» messe à leur intention, et auroit iceluy pour gage par an, la somme » de quarante-cinq livres tournois. Item si quelque confrère ou plu- » sieurs tomboient en povreté, et n'auroient moyen de vivre, soit » par infortune, perte, vieillesse ou débilité, tous les autres frères » sont tenus leur donner en aulmosne tous les mois à chacun six de- » niers tournois, et au jour de leur feste, les quatre princes leur donne- » ront chacun une honneste écuelle de viande, estant aussi ordonné » que les dicts quatre princes auront à pourveoir à leurs frais, pour » la veille de leur feste principale, qui est le dimence après le jour » St-Mathieu, en septembre, de trois menestreux et deux trompettes » ou du moins une, lesquels avec la pluralité des confrères, iront tant » la veille que le jour, quérir les religieux du Carmel, ou aultres à » leur bon plaisir pour célébrer les vespres, et le dimence la grand » messe, puis aller en procession, laquelle achevée, seront retenus » deux desdicts religieux au disner, et au surplus du couvent, leur » sera donné xx s. to.; le disner des confrères achevé, chacun d'i- » ceulx ou ceulx qui voudront, réciteront les vers qu'ils auront dres- » chez à l'honneur de la Vierge, et fera distribuer au mieux faisant, » une couronne de fin argent, pesant une once et demie, et au second » un cappiel, aussi d'argent, pensant quinze estrelins, et à tous les » autres ayant faict pareil acte de rhétorique, deux lots de vin pour » eulx récréer. Item doivent les princes donner à disner aux curez et » chapelains de la dicte bonne maison de l'hostellerie. »

On ne se bornait pas dans ces assemblées, à ordonner des actes de dévotion; on délibérait aussi sur les secours à délivrer à ceux des membres de l'association devenus pauvres *par infortune, pertes, vieillesse ou débilité*, dit le réglement. Les confrères et les consœurs, quoique ces dernières n'assistassent pas au chapitre, devaient leur donner chacun six deniers tournois par mois. Le jour de la fête, les *quatre princes* leur envoyaient chacun *une honnête écuelle de viande;* ils devaient encore donner à dîner au curé et au chapelain de l'hôtellerie (hospice de vieillards des deux sexes), à condition qu'ils assisteraient à la grand'messe, aux vêpres et à la procession; les pauvres du dortoir recevaient aussi quelques *lots* de vin; on payait au portier dix sous tous les ans.

Les quatre princes étaient choisis parmi les membres de l'association; ils devaient procurer à leurs frais *trois ménestriers* et deux trompettes.

Jacques-Michel Duforest, pasteur du Béguinage de Valenciennes, prince, confrère et historien (6) de Notre-

---

[6] Cette histoire manuscrite est déposée à la bibliothèque publique de Valenciennes, l'auteur, mort vers 1720, l'écrivait en 1714. Il attribue l'origine de cette dévotion, à Pépin-le-Bref, qui l'établit à Valenciennes en 756. Jacques Michel Du Forest était fils de Michel, propriétaire et cultivateur demeurant au faubourg Notre Dame, si

Dame du Puy, dit que chaque année on invitait par des affiches, tous les *poétes et rhétoriciens de la ville*, à composer *quelques pièces de leur façon*, à l'honneur *de la Vierge du Puy ;* une des obligations qui leur étaient imposées, consistait à parler de son assomption dans l'un des couplets (7). Ces pièces devaient être remises la veille avant le soleil couchant.

Cependant, malgré cette assertion positive, Simon Leboucq dit que de son tems, ce concours n'avait lieu qu'entre les confrères et que le dîner achevé, ceux d'entr'eux qui s'étaient préparés au concours, récitaient les vers qu'ils avaient composés en l'honneur de la vierge : « Celui qui remportait le prix obtenait une couronne d'argent fin pesant une once et demie, le second un *cappiel* » aussi d'argent, pesant *quinze estrelins*, et à tous les » autres ayant fait pareil *acte de rhétorique*, deux lots » (quatre pintes de Paris) de vin pour eulx récréer. (8) »

Cette fête n'était peut-être plus alors qu'un faible reste

---

bien nommé maintenant faubourg de Paris ! Il vivait encore au commencement du 18e siècle, et tenait en location des prairies communales.

[7] On verra par ces chansons que le sujet était souvent fort profane, et qu'on y parle plus de la nativité et de la passion de J.-C. que de l'Assomption.

[8] Annales ecclésiastiques manuscrites ci-dessus citées.

des *Cours ou Puys d'amour* qui avaient lieu aux XIIe et XIIIe siècles, à Valenciennes, dont parle M. de Roquefort, en jugeant par analogie de ce qui se fesait ailleurs ; on verra pourtant à la fin de quelques pièces, notamment de la première, qu'il y est question de Puy. On y trouve ces mots : « A ce joli Pui (9). »

M. de Marchangy, à la fin du 7e volume de sa *Gaule poétique*, a parlé des Cours ou Puys d'amour de Valenciennes; mais ce qu'il en dit se borne à un passage des mémoires de La Curne de sainte Palaye, sur l'ancienne chevalerie, et le passage est insignifiant.

M. de Roquefort aura pris l'idée de la *Cour* ou Puy d'amour de Valenciennes, ou d'après ce qu'en avait dit avant lui La Curne de sainte Palaye, ou par ce qu'il avait lu dans les manuscrits de la bibliothèque du Roi, pièce *couronnée à Valenciennes*, ou par l'espèce même de ces pièces, dont la plupart sont profanes; cependant Simon Leboucq, dont les recueils sont une source inépuisable de faits curieux, garde un silence absolu sur ces cours

---

[9] Cette expression de *Joli Pui*, semble indiquer que des femmes étaient parmi les juges. On peut raisonnablement déduire de quelques unes des pièces qu'on soumettait à ses jugemens, qu'il connaissait de matières très-profanes, ainsi qu'on peut le voir dans la cinquième pièce de ce recueil.

ou Puys d'amour ; et ne qualifie l'établissement que de *confrérie*, ce qui prouve, selon moi, que si, dans l'origine, cette fête était profane ou mixte, elle sera devenue par la suite entièrement religieuse au repas près, toujours de rigueur chez les flamands. J'avoue que toutes mes recherches ne m'ont procuré aucun document propre à éclaircir la matière, les pièces qui composent ce recueil, peuvent seules faire croire à l'existence de cette cour d'amour. *Voir la dernière note.*

Dans les premiers tems, on couronnait trois pièces ; à l'époque rapportée par Simon Leboucq, les couronnes étaient réduites à deux ; tous les autres concurrens, quelqu'en fut le nombre, ne recevaient que du vin.

Immédiatement avant la révolution, la fête se bornait à une procession toujours suivie d'un repas. La veille et le jour de la fête, plusieurs confrères allaient, accompagnés de la musique, prendre les religieux carmes ou autres à leur choix, pour venir chanter les vêpres, et le lendemain dimanche la grand'messe. Cette cérémonie religieuse terminée, on retenait deux des religieux à diner ; on donnait vingt sous tournois à chacun de ceux qui composaient le reste de la communauté.

Ces concours me paraissent prouver deux choses : la première, que la poésie française était en honneur à Valenciennes au XIIIe siècle, puisque des puys étaient

établis pour récompenser trois des meilleurs poètes; la seconde que le français était la langue naturelle des habitans, et de là j'ai pu raisonnablement former une troisième conjecture, c'est que les arts y étaient également en honneur; ceux qui cultivent les lettres aiment les arts, ces deux branches, je l'ai dit, se portent un mutuel appui. Il est si vrai que la langue française était celle du pays, que, quoiqu'il ait gémi pendant plusieurs siècles sous le joug espagnol, la langue de ses dominateurs ne s'y est jamais naturalisée; les actes les plus anciens parvenus jusqu'à nous sont en français (même ceux du tems où régnait cette nation). Le Haynaut, l'entre Sambre et Meuse, le pays de Liège, ont encore le français pour langue maternelle; le roi de Hollande n'a pu parvenir à y naturaliser la sienne, qui pourtant n'est pas dépourvue d'énergie lorsqu'elle est employée par une bonne plume; mais les bons écrivains sont rares, et ceux qui sont en état de bien écrire, ne veulent pas le faire en flamand, par la certitude qu'ils ont de n'être pas lus hors de leur pays; et d'ailleurs les flamands lettrés écrivent actuellement si bien la langue française!

L'histoire ni les manuscrits de la bibliothèque du Roi ne nous apprennent pas qu'il y ait eu, dans les autres villes du pays, des cours ou puys d'amour; cependant on sait que chaque ville avait ses poètes. Roi, de Cambrai, existait au XIIIe siècle, et composa des satyres contre les ordres monastiques; Alars, du même endroit, vivait à la même époque; il est auteur d'un traité sur la moralité

des philosophes, contenant près de 3000 vers de huit syllabes; Gandor, de Douai, toujours dans ce même temps, a achevé un poëme de la conquête de Jérusalem par Godefroid de Bouillon, commencé par un nommé *Renax* ou *Renaux*. Ce Gandor est aussi auteur des romans d'*Anseis de Carthage*, et *de la cour de Charlemagne*, c'est-à-dire du voyage de ce prince en Espagne, dit Roquefort, de qui j'emprunte ces détails.

Guillaume de Bapaume a écrit en vers de dix syllabes, le roman de *Guillaume d'Orange*, surnommé au *Courtnez*; enfin plusieurs poètes d'Arras et de Lille ont écrit des poésies dont quelques unes ont été imprimées; mais je ne connais pas de cour d'amour dans ce pays-ci, et ce n'est qu'au XIVe siècle qu'on en établit une à Amiens, où l'on distribuait deux fois l'année des prix à l'auteur de la meilleure ballade composée en l'honneur de la Vierge (10).

M. Raynouard, dans un ouvrage qu'il a publié en 1817, sur les troubadours et les cours d'amour, cite, d'après maître André, chapelain royal, vivant en 1170, la cour d'amour que tenait la comtesse de Flandre.

Cet académicien pense que cette comtesse qui établit les *cours d'amour* dans notre pays, est Sybille, fille de

---

(10) V. Roquefort.

Foulques d'Anjou, laquelle épousa Thierry, comte de Flandre, en 1134; elle apporta, dit-il, « *vraisemblablement*, des pays situés au-delà de la Loire, les institutions qui y étaient en vigueur, telles que les cours d'amour. »

On lit dans une dissertation sur les troubadours, placée à la fin du Dictionnaire des hommes illustres de la Provence, que « l'émulation fit naître les disputes littéraires. Les princes et les dames formèrent les *cours d'amour*, dans lesquelles on décidait souverainement du mérite des poésies. » Dans une note au bas de la page 351, on trouve ce passage : « Les cours d'amour ont existé en Provence. *Nous en donnerons des preuves* dans la suite de cette dissertation. » Ces preuves ne se trouvent pas; il n'y est nullement question de ces *cours d'amour;* on trouve bien à l'article Geoffroy Dulin, que ce poète forma une espèce d'académie où les beaux esprits de la Provence s'entretenaient des arts, et y médisaient des femmes; cela ne ressemble pas à une cour d'amour; Geoffroy et ses semblables auraient fort mal passé leur tems, si on les eût attraits à l'un de ces tribunaux.

Dans le discours préliminaire placé à la tête du dictionnaire que je viens de citer, on trouve, page VII : « La passion de rimer s'empara de tous les esprits ; elle donna naissance à ces fameux tribunaux littéraires, surnommés *cours d'amour*, où l'on décidait souverai-

» nement du mérite des poésies qui n'avaient d'ordinai-
» re pour objet que la galanterie. »

Selon l'auteur, ce serait au XIIe siècle que ces tribunaux auraient été créés; cependant les cours d'amour ne furent pas instituées pour juger des poésies, mais des querelles entre les amans, ou des outrages du sexe le plus fort envers le plus faible; des infidélités, du manque de foi etc., et leurs arrêts étaient exécutés avec beaucoup de rigueur et d'exactitude.

Il est étonnant que l'auteur de ce dictionnaire, après avoir promis des preuves de l'existence des tribunaux littéraires, ait négligé un point si important pour l'histoire de notre littérature; il ne dit pas même à quelle époque du XIIe siècle ces tribunaux furent créés : il paraitrait d'après les documens que j'ai recueillis, que notre *Cour* ou *Puy d'amour*, établie en 1229, suivit de près celle de Provence, si toutefois on peut déduire de ce que dit l'auteur du dictionnaire, que le XIIe siècle les vit naître dans cette province si célèbre à beaucoup d'égards.

L'auteur ajoute, page VIII du même discours, que Marseille vit renaître au commencement du XIVe siècle, un corps académique; mais comme il n'est prouvé par aucun document, que ce corps ait existé auparavant, nous devons croire que cette *renaissance* est une véritable création; et, dans ce cas, Marseille n'aurait pas plus

d'avantage que les autres villes du royaume où les académies ont été établies à des époques plus ou moins rapprochées du XVe siècle.

Il est fâcheux qu'on ne nous apprenne pas dans quel lieu siégeait cette cour ; nous avons vu qu'il y en avait une à Valenciennes au XIIe siècle, peut-être y en avait-il aussi une à Lille, quoique les histoires locales ne nous en apprennent rien.

Le *Prince d'amour* de Lille, dont parle M. Raynouard, était plus anciennement nommé le *Prince des Fols ;* il y en avait dans presque toutes les villes de ce pays, Ath, Bouchain avaient les leurs ; celui de Tournay, également cité par M. Raynouard, peut avoir eu la même origine : leur suite, dans les fêtes, était composée de l'élite des bourgeois, à cheval, et de portefaix costumés, à pied. Le village de Denain avait aussi son prince, celui de Valenciennes et celui de Condé étaient nommés *Princes de Plaisance ;* on les choisissait chaque année parmi les magistrats ; mais ces princes n'avaient rien de commun avec les cours d'amour.

Selon l'abbé de Montlinot, qui a écrit l'histoire de Lille jusqu'en 1434, les cours d'amour prirent naissance sous le règne de Charles VI, quand Isabeau de Bavière voulut introduire une sorte de galanterie en France ; cette opinion qui n'est appuyée d'aucune preuve, est évi-

demment erronée ; ce serait trop rapprocher de nous ces institutions qui étaient alors plus près de leur fin que de leur origine, à moins qu'on ne considère pas comme France les provinces de ce beau royaume alors possédées par des souverains étrangers.

Je ne me dissimule pas que c'est le sentiment de plusieurs auteurs ; mais il n'est question, dans ce qu'ils rapportent, que de ces singuliers procès portés au tribunal des dames, et dont les jugemens s'exécutaient sans appel ; je n'ai pas de certitude qu'un pareil tribunal existât à Valenciennes, je n'ai voulu parler que de ces tribunaux qui établissent des concours de poésie, et dont les pièces contenues en ce recueil prouvent l'existence.

Il est à regretter que nos anciens historiens ne nous aient pas transmis quelques détails sur nos poètes ; nous ne savons absolument rien sur *Jean Baillehaut* duquel il nous reste deux pièces couronnées à Valenciennes ; malheureusement à ces époques reculées, on ne s'occupait guère que d'objets de controverse, les faits historiques relatifs à la littérature, étaient négligés, ou du moins fixaient peu l'attention des historiens, et sans les recueils manuscrits de la bibliothèque du Roi, nous serions à cet égard, dans une ignorance complète (11).

---

[11] Il semble que ces historiens regardent la littérature comme

Dans la pénurie où nous sommes de renseignemens sur les auteurs des XIIe et XIIIe siècles, on me pardonnera, j'espère, d'entrer dans quelques détails sur Jean de Condet qui, peut-être, est l'un des auteurs couronnés de quelques unes des pièces que j'offre aux amateurs.

---

une chose qui leur est étrangère, quoique ce soit à cette étude qu'ils doivent le talent d'écrire.

NOTICE

SUR

JEHAN DE CONDÉT,

POÈTE ET RELIGIEUX, CARME AUX XIIIe ET XIVe SIÈCLES.

Nous devons regarder ce théologien-poète comme étant le premier qui ait manifesté parmi nous le goût des lettres; mais en même tems nous devons regretter que nos historiens ne nous aient rien laissé sur sa vie. Doutreman, qui vivait près de trois siècles avant notre époque, étant né en 1546, devait avoir sous les yeux les manuscrits des historiens qui l'avaient précédés, alors déposés aux archives, et la plupart perdus depuis; il dit seulement, au chapitre des *Hommes doctes* de son histoire de Valenciennes, que « Le R. P. Jean de Condét, d'une maison ancienne de cette ville, *dont il était natif*, religieux de N. » D. du Mont-Carmel, a écrit *in Sententias*, et plusieurs » autres œuvres théologiques environ l'an 1380. «

Ses autres œuvres théologiques citées par Foppens, qui nomme notre religieux *Joannes à Condato*, sont : *In canonicam epistolam sancti Joannis ; Sermones de tempore et sanctis.*

Simon Leboucq confirme ce qu'a dit Doutreman sur le tems où ce religieux vivait, et cite en français les titres de ces trois ouvrages probablement perdus. Quoi qu'il en soit, Jean de Condét était un homme d'un très-grand mérite ; il avait fait profession au couvent des Carmes, moins d'un siècle après l'arrivée de ces religieux à Valenciennes, qui date du mois de mars 1235. Nous verrons plus bas sur quoi je fonde mon opinion sur le tems où il a vécu. La théologie n'occupait pas tellement ses instans qu'il ne pût se livrer à la poésie française ainsi qu'on le verra dans la liste suivante des morceaux conservés dans deux manuscrits de la bibliothèque du Roi.

LISTE.

Li castois (1) du jouene gentil home.
Li dis de la candeille (chandelle).
— De frankise.
— Des mahommes (2) des grans seigneurs.

---

(1) Leçon, avis.

(2) Mahom, mahomme, signifie ordinairement *idole* ; il faudrait voir le *dit* pour déterminer la signification que *Mahom* a ici.

— Des charneiz (3) amis qui se héent.
Li lai de l'ourse.
Li confors d'amours.
De l'ipocrisie des jacobins.
Des villains et des courtois.
Duclerc qui fu repus derrière l'escrin (4).
Pour quoi on doit femmes hounourer.
Li dis dou pawillon.
De Monseigneur Engerans de Marigni.

Enguerrand de Marigny ayant été pendu en 1315, et sa mémoire réhabilitée avant le règne de Charles-le-Bel, qui monta sur le trône en 1321, on ne peut croire que Jean de Condét eut écrit cette satire contre le malheureux sur-intendant lorsque son innocence était reconnue; il est bien plus probable qu'il l'a écrite au moment même de la catastrophe.

Li dis dou synge.
Des malvais usaiges dou siècle.
Li dis de porte joie.
— des trois sages.
Li mariages de Hardement et larguèche.

Hardement signifie courage, hardiesse; *larguèche* signifie *libéralité;* ce serait le mariage ou l'union du *courage libéralité*. *Larguèche*, outre la signification qu'il

(3) Qui est du même sang; des parens qui se haïssent.
(4) A qui on donna à manger derrière le coffre.

parait avoir ici, exprime, en rouchi, un feu vif, avec beaucoup de flamme, et qui dure peu.

Li dis dou saingler (sanglier).

On dit encore aujourd'hui, en rouchi, pourchau singlé pour sanglier.

Li dis dou los dou monde.

— dou Lyon.

— de l'aigle.

— dou villain despensier.

— de biauté et de grasce.

— de la pelote.

Droit qu'on imposait à ceux qui passaient à de secondes nôces.

Li plais des chanoinesses et des nonnains grises (1).

Legrand d'Aussi a traduit ce plais en prose.

Li dis d'entendement.

(Un dit sans titre.)

Défenses des ménestriers.

C'est, dit Legrand d'Aussy, une satire violente contre les dominicains qui, en chaire, avaient mal parlé de ces

---

(1) Les premières accusent les Bernardines de leur enlever leurs amans, et les renvoient à se contenter de leurs moines; Vénus juge qu'il est permis à toutes d'aimer, et engage les chanoinesses à être douces, complaisantes comme leurs adversaires ; à ma cour, dit-elle, je veux que tout le monde puisse choisir, parceque je veux que tout le monde puisse trouver.

baladins chanteurs. Parmi les raisons que le défenseur des ménestriers apporte en leur faveur, c'est que la Vierge fit présent à quelques uns d'eux, de la sainte *Chandelle d'Arras*, qui brûle toujours sans se consumer.

Legrand d'Aussy, sans autre motif que l'analogie du nom du poète, avec celui de la ville de Condé (nord), dit qu'il est né en cette ville; on a vu que d'Outreman dit positivement qu'il est natif de Valenciennnes. La famille de ce religieux pouvait, à la vérité, être originaire de Condé, l'analogie du nom latin *(condatum)* de cette ville semble ne laisser aucun doute à cet égard (5); mais Simon Leboucq et d'Outreman qui vivaient plus de deux siècles avant que Legrand n'écrivit, avaient, pour établir leur opinion, des documens que probablement celui-ci n'a pas connus; et si ce que disent nos deux historiens est exact, il est certain que Jean de Condé est mort presque centenaire.

Comme on était occupé à imprimer cette troisième édition, j'ai reçu une lettre de M. le docteur Leglay, relative à *Jean de Condét*, je vais la transcrire littéralement.

---

(5) Je puis cependant citer un exemple plus fort du contraire. *P. H. Valenciennes*, auteur d'un traité de perspective estimé, n'appartient en aucune manière à notre ville. P. H. Valenciennes est né à Toulouse.

« Selon vous, Monsieur, le trouvère à qui l'on doit les » nombreux *dits* et *fabliaux* dont la nomenclature vous » a été adressée par M. Méon, seroit le même que *Jean* » *de Condét*, carme, qui vivait vers 1380 et qui a laissé » divers ouvrages de théologie. J'avoue que cette iden- » tité ne me semble nullement démontrée. »

« D'abord le *speculum carmelitanum*, Foppens et les » autres bibliographes qui ont parlé du carme Jean de » Condet, ne disent pas un mot de ses *prétendues œuvres* » *poétiques*. Il n'est guère probable en effet que la même » plume qui écrivait des commentaires sur S. Jean et des » sermons latins sur chaque fête de l'année, ait tracé » aussi *li lai de l'Ourse*, *l'ipocrisie des Jacobins*, *li con-* » *fors d'amours*, et ait pris la défense des baladins et mé- » nétriers contre les dominicains. »

« En outre, s'il est vrai que *Jehan de Condét* florissait » vers 1380, comme cela paraît prouvé, peut-on croire » que, dès 1315, il ait composé une satire contre En- » guerrand de Marigny? Un homme qui jouissait en » 1380 de la plénitude de son talent, ne pouvait être tout » au plus qu'un faible enfant en 1315. De ces raisonne- » mens je suis porté à conclure que *Jean de Condét*, car- » me et théologien, et *Jehan de Condét*, le trouvère, sont » deux personnages bien distincts, quoiqu'ayant pu ap- » partenir à la même famille. Le poète, à mon avis, doit » être un peu antérieur au théologien, et se rattacher à

» cette pléïade de joyeux trouvères qui brillaient dans le
» Hainaut et le Cambrésis à la fin du douzième siècle et
» au commencement du treizième. »

Je ne puis qu'applaudir aux judicieuses observations de mon savant confrère, mais il me permettra de ne pas partager entièrement son opinion, et voici sur quoi je me fonde.

Jean de Condét étant mort presque centenaire, pouvait être né vers 1290; il avait pu se livrer à la poésie, dans sa jeunesse, et entrer en religion dans un âge un peu avancé, comme cela arrivait assez souvent dans ces tems éloignés; dans cette hypothèse il aurait eu 25 ans lorsqu'il composa la satire contre Enguerrand de Marigny; il ne serait donc pas nécessaire de créer deux personnages du même nom, florissant à peu près à la même époque, dont l'un aurait cultivé la poésie, et dont l'autre se serait livré à la théologie; au reste les écrits contre les jacobins ne prouvaient que la rivalité qui existait entre les deux ordres. Je ne pense pas que le silence de Foppens et des autres bibliographes sur les compositions poétiques de notre auteur, puisse être apporté en preuve de l'existence de deux individus du même nom; si on ne parle pas de ces poésies, on ne dit rien non plus de deux individus portant le même nom. Au reste, je ne prétends pas faire adopter mon opinion, je laisse à chacun la liberté de suivre le parti qu'il jugera convenable. Je finirai seu-

lement par faire observer qu'à cette époque, le même individu traitait des sujets les plus profanes concurremment avec les plus dévots.

M. Méon, en m'envoyant la liste des poésies de Jehan de Condét, me mande qu'il *y a des pièces du même genre d'un Baudouin de Condé;* je ne l'ignorais pas, je connais ce nom par la citation que fait Legrand du *dit des Hérauts* de cet auteur; mais nos anciens historiens n'en parlant pas, je n'oserais affirmer qu'il fut de la même famille, quoique M. Robert, dans ses *fables inédites*, en exprime le doute; il n'a garde d'adopter l'opinion de Legrand, qu'il était de Condé, il observe le silence à cet égard.

Le savant bibliothécaire de Sainte-Geneviève, rapporte de Jean de Condét un passage du *dit du fourmi* qu'il a extrait du manuscrit de la bibliothèque du Roi, n° 7531-3. 3. comme devant être une des sources dans lesquelles La Fontaine a puisé *la cigale et la fourmi*, quoiqu'il n'y ressemble guère. M. Méon de parle pas de ce *dit* dans la liste qu'il a eu la bonté de m'envoyer, ce qui me fait penser qu'il se trouve dans un autre recueil que ceux qu'il a consultés (6).

---

(6) Copie d'une lettre de feu M. Méon, Conservateur des manuscrits de la Bibliothèque du Roi à l'éditeur de ce recueil.

Paris, 1 *mai* 1827.

« Monsieur,

» J'ai reçu avec beaucoup de plaisir l'exemplaire des *Serventois et*

Le dernier rejeton de la famille de Jean de Condét est mort à la fin du XVIIIe siècle, dans un état voisin de la misère; cet homme, doué d'un caractère fort doux, aimant peu à parler, disait, quand on l'interrogeait sur sa famille, que ses ancêtres vivaient dans l'aisance; qu'au tems où le duc d'Albe exerçait ses fureurs dans ce pays-ci, et qu'on y brûlait les hérétiques, le chef de sa famille avait fui avec sa femme et ses filles les plus âgées laissant derrière lui ses plus jeunes enfans que le magistrat avait fait élever dans la religion catholique.

---

sottes chansons que vous avez eu la bonté de m'envoyer; j'ai lu avec beaucoup de plaisir les dissertations dont vous les avez enrichis, ainsi que la *parabole de l'enfant prodigue* et la lettre de Mme Deshoulières qui est fort curieuse.

» J'ignore d'après quelle autorité M. Robert a attribué à Jean de Condeit le *dit de la fourmie*, rien n'annonce le nom de son auteur. Elle se trouve à la suite de quelques autres qui sont moyennes. Je l'ai lue et relue pour m'assurer qu'il n'y avait rien qui indiquât son auteur.

» Veuillez agréer, Monsieur, les nouvelles assurances de ma parfaite considération. « *Signé* Méon. »

COURONNÉE A VALENCHIENNES.

MOULT m'esmerveil d'acuns k'ai oït dire
Qui ont amet, or ne puéent souffrir
Ke nus cuers aint, ains ne font fors despire (1)
Les amoureus, mais mes cuers assentir
Ne se porroit nulement.
C'onques de bien amer talent
Cuers ki sanz fin ne veult amours servir
Et ses serjans amer et conjoïr.

De touz biens scet chieu le meillour eslire
A soi ki siert amours, ch'est sanz mentir,
K'amours les siens d'ounesté si atyre,
C'on les puet bien de touz autres coisir
Une parler courtoisement,
Et s'aucuns maint eu si fol errément
Qu'il ne veille d'amours parler oïr,
S'eh laist au mains vrais amans convenir.

(1) Peut-être faut-il interprêter avec M. Lorin par *mépriser*, comme on le trouve, dit-il, dans les anciens fabliaux. Du verbe *despicere*; d'où notre locution *en dépit de*, pour *au mépris de*.

Douche occoison de parler et de rire
A vrais amans et de li maintenir
Joliement et s'aucuns est en yre,
Trance d'amours le fait en chou languir,
Sen tans en folour despent,
Et chius ensien ki aime loiaument.
Cuers sanz amour ne puet joie sentir
Là où amans s'a de quoi esjoïr.

Amours en li servant nului n'empire ;
Tant soit k'aucuns ne puest mie avenir
A kiedefois a chou ke il désire,
Ne doit-il pas pour chou amours haïr (1).
S'il s'en plaint n'aime-il noient
Car ki n'aroit d'aïe seulement
Fors que de boine et bele un souvenir,
Se doit teus biens à amant abélir.

Ce me semont d'amer sanz contredire
Si loiaument ke je n'en quier partir.
Or veille amours que je puisse souffire
A chelui qui par ses vairs yex saisir
Me vint amoureusement (2).

---

(1) Bien que parfois quelqu'un ne puisse arriver à ce qu'il désire, il ne doit pas pour cela haïr l'amour.

(2) Veuille l'amour que je puisse souffire (satisfaire) celle qui me vint amoureusement *saisir* par ses yeux vairs. *Note de M. Lorain.*

Très dont ke regardai premièrement
Son douch maintien sage pour enasprir
Cuer d'ounour faire et de visses fuir.

A ce joli pui présent fait de mon chant,
Amour en son couvent
Où non madame, en qui amour queillir
Me fait le sens de ma chançon furnir.

CANCHON AMOUREUSE

COURONNÉE A VALENCIENNES.

Se li grasse d'amours n'enluminoit
Cuer de dame plusque servirs d'ami,
Il m'est avis maint amant périroit,
Car ainz nus homs ne deservi merchi
Dont puis c'amours m'a d'enfanche garni
De che noble entendement,
Servir le veul et proüer par fianche.
K'enamourer puist bele et boine et franche
Dont je sui pris douchement.

Car boine amours qui tout set et tout voit
M'a boinement par se grasse nourri
De se vertus folz est qui chou ne croit
Car tout amant sont soustenu par li
Il pert à chou qu'il sont net et joli,
Par desirs vivent douche merchi.
Si ke je fole erranche n'iére en ami
Car il vit en plaisance
D'espoir qui mérite rent.

Dont en amer el ne conquesteroit
Fors que l'espoir dont amant sont hardi,
En faire hounour doit-on amer par droit
Car, sans amer, ne sont nul enrichi,
De noble hounour ne de joie autressi,
Ki durer puist longuement.
Dont wel manoir en le noble franchise
De bonne amours ki de douche substanche
Me paist et tient en jouvent.

Dame il n'est homs ki vo biauté verroit
Ki cuer et cors m'a de joie esbaudi,
Ce m'est avis, qui tenir se porroit
De vous servir sanz plus demander i
Pour moi je di ki n'ai voloir en mi
Car amours ne le consent
De plus rouver ke j'ai, kar souffisanche
Prench en désir et en douche espéranche
Dont amors soustient se gent.

Fleurs d'ounesté où tous biens se conchoit,
Gens cors parfait à boine heure nasqui,
Ki vos sougis tout son vivant seroit (1)
Car en veoir vos cors ke j'ai casi,
Sont maint fol cuer de grasse raempli

(1) Gentil corps parfait, naquit à heure fortunée, qui serait votre sujet tout son vivant.

Si ke je dois liement
Servir amours par vous, car pourvéanche
Y prent mes cuer de sens et d'ounéranche
Pour courtoisement.

Je pri amours ke je n'aie aléganche
De sen mal ke me cuers sent.

ESTRIVEE,

SOTE CHANÇON A VALENCHIENNES.

Pour le reviel que je vi demener
De dame Evain, allant en le cauchie,
Me vint lancier amours si fort hurter
K'il m'en convint amer dame Soufie.
Dont li wihais sachiez ne faurra mie;
Mais ke jouir puisse de son gent cors
Car d'un viez sach li fera wardecors.

Je li ai dit s'ele me veult amer,
Ke lués errant que l'aurai fianchie
Ke moi et li ferai-je pour mener
Seur un beniel et en no compagnie
Ara viestue mainte viese quirie,
Et maint flassart traïnant par les cors.
Dont au huer sera granz li depors.

Je me douch moult chiertes de l'assoter,
Ainz que l'amours soit de deux bastie,
Car très ier soir me vint on raconter

Ke ma dame iert seur moi toute esragie,
Et tout pour chou ke je deue une fie
Avoir escrit en son huis par dehors :
Chaens n'entre hons ke ne crie ahors.

Mais pour s'en chier un petit rasseurer
Li dis orains très douche renvoisie
C'or me laissier un petit triskoter
Et je ferai trop pis une autre fie,
Et ele dit je ne l' te pardonrai mie
Se ens où lit n'en est fais li acors
S'amaisse miex ke piecha fusse mors.

Dex qui porroit vir sans espoenter.
Le douche riens quant elle est desloïe (1).
Et d'un seul brac douchement acoler,
Il auroit bien povreté essaucie,
Dame, pour ce dirai-je à chiere lie,
Souventes fois en vo non ces recors,
Qui chaitif siert, caitis est ses apors.

Je prie amours ke mes canchons muchie

---

[1] M. Lorin pense que le *douche riens* signifie la *douce chose*. Mais quant elle est *desloiié*, c'est-à-dire *délacée*, son corps libre de tout lien fait naître une idée plus étendue que celle que j'ai donnée par la métathèse.

Soit en un trou où ne puist estre oïe
Fors de celui qui ki rist comme uns butors
Quand je lui doins de mon gros fil retors (1).

[1] Je ne donne aux sots que ce que je fais de plus mauvais.

SOTE CHANÇON

COURONNÉE A VALENCIENNES.

TALENS me vint ceste semainne
S'ai miex mon tans que chiex ki fait les dez,
Car boine amours à se dueur me mainne,
Si con m'a dit ke je sui amendez
Et que j'ai sens assez pour avoir drue
Et joie en croit en mon cuer si très drue,
Qu'il ne s'i puet conbiner nul courous;
Fa-ge dont sens quant je suis amourous.

Se mes pourpos me puet durer quinzainne
Entiers par qoi il ne soit eschardez,
Je ne porrai mal emploier ma paine
En parservir celi dont rewardez (1),

[1] Je ne pourrais pas mal employer ma peine à servir parfaitement celle dont je suis souvent regardé. M. *Lorin*. *Rewardez*, ajoute ce savant, de l'anglais *to reward*, est souvent pris dans le sens de ré-

Sui moult souvent sitost que leur veue
Ele me dit li douche de venue,
Hé! biau Jehan, ke vous me sanlez douz!
Mais je ne pues amer ces vielz rodous.

Et avec ce perçois-je à son alainne (1)
K'il convenoit ke de li fusse amez,
Car au prizer le pris en boine vainne
Si n'en porrai par droit estre blasmez,
Car on m'avoit j'à conté en se rue
Ke li dame trop volentiers mengue
Tarte rouchiaus si t'en donrai du rous,
Par chou me fu tous les pensers derous.

Elle m'a dit, et c'est chose chertainne
Ains cours varlés, s'a à non' cau pastez
Li a livret tout c'est yver fontainne
Si l'en ama, mès il s'en est vantez.
S'arai l'amour et chius l'ara perdue,
Et avec ce iert se buire fendue,

---

compenser. L'une et l'autre de ces leçons peut être suivie, puisqu'une belle qui *jette de doux regards* sur son amant, le récompense ainsi de ses soins.

[1] M. Lorin pense qu'il faut *je sens à son haleine*; cette locution est encore en usage. « *J'ai senti à s' n'haleine*, » pour dire j'ai compris par ce qu'il m'a dit.

S'il vient jamais crier li mauvais glous
Fontainne en lieu dont je soie jalous.

Celle qui j'aime filoit avant hier lainne.
Qui miex valoit que ne fist li filez,
Si li dis bas, très douche castelainne,
Laissième aler si pau ke vous volez
Desouz vos draz pour sentir vo char nue
Et elle dit : j'ai esté effondue
Si k'encor ai si très mal là desouz,
Ke je ne puis choula faire pour vous.

Chançons fai tant que soies entendue
De ma dame quant je t'arai perdue
Fui-t'en muchier entre ses deus genoulz.
Lués que seras eschapée de nous.

JEHANS BAILLEHAUS,

SOTE CANCHON COURONNÉE.

Le miex tumant de toute no rivière
Me fist amours l'autre jour enamer,
Entour trois jours le laissai estraiere
Quant je revinch n'en peut mie trouver.
Perdue l'eut se ne seuc ke penser,
Dont m'en alai à la maison no prestre,
Là le trouvai, ne sai ke ce puet estre,
Mais on péust leurs kemises nouer (1).

S'en l'eure fis no prestre mate chière,
Nus ne m'en doit, ce m'est avis, blasmer,
Car il ahierst ma dame par derrière
Ensi ke il le vosist estranler,

---

[1] M. Roquefort en ajoutant à ces vers la négation *ne*, me paraît avoir fait un contre-sens. Celui du vers copié par M. Méon est clair et n'a pas besoin de commentaire.

Dont m'estrevai (1) moult forment à plourer,
Car je vi tout parmi une fenestre,
Mais il tenoit un baston de geniestre,
Pour chou n'osoi les paupiere lever.

Vn petit mis en respit me maniére(2),
Si m'en alai en no maison arrière,
Puis m'en revinc de goutière en goutière,
Moult bien warnis d'espée et de boucler,
Grand sanlant fis de no prestre tuer,
Mais il m'ahierst errant par le poing diestre,
Puis me bati à destre et à senestre
Tant qu'il m'estuet en un van raporter.

Joians serai, foyque je doi Saint Pierre,
S'ensi me puis à ma dame acorder,
Car je sai bien que n'est pas coustumière
D'autrui ami dilaier ne haper (3).

---

[1] *Méstrevai*, commençai. M. Roquefort a lu *estrenai*. Il me semble que le sens veut *estrevai*, conformément à la leçon de M. Méon. M. Lorin, en confirmant cette leçon, ajoute que ce mot est formé du vieux français *estrif*, combat, et qui entraîne l'idée d'une chose faite avec effort. Voyez mon explication au mot estrever, dans la table alphabétique.

[2] Je suspendis un instant l'effet de ma colère.

[3] *Dilaier*. Délaisser. Encore en usage en rouchi dans le même sens. M. Roquefort lit *Adikier*, dont il ne donne pas l'explication,

Des dames doit la haniere porter,
En amour est boullant et caude et piestre
Plus ke ne soit une quaille campiestre,
Partant ne puis s'amour seur acater

De tel jeu m'a jouet ma dame chiere
De quoi il n'a en moi que destourber;
Mais non pourquant une siene buinière,
A tant brasset pour le pis esciver.
Que li prestres doic ma dame aporter
Par pais faisant au coron de no iestre
Et s'est crokiet k'au plus prêt d'une diestre
Ne puet jamais nul jor à li parler.

---

même dans son glossaire. Je pense que ce mot vient d'*Adigere*, attirer à soi. Le sens de ce passage est que la dame n'a pas coutume d'abandonner son amant, ni de prendre celui d'autrui ; le sens de la leçon de M. Roquefort serait d'*attirer et de prendre* [haper] un autre ami, par une figure de rhétorique nommée expolition. M. Lorin dit qu'il adopterait volontiers l'opinion de M. Roquefort, avec une légère variante. Au lieu de son verbe *Adikier* qu'il ne trouve nulle part, il lirait *allèkier*, ainsi le vers serait : « D'autrui ami allekier ne haper, ce qui voudrait dire que la dame n'est pas coutumière d'*allécher* [allicere] ni de *haper* [de prendre] l'amant d'autrui. Au reste, dit M. Lorin, cette leçon est bien conjecturale. Je ferai remarquer que la leçon de M. Méon est en rectification de celle de M. Roquefort, et en modifiant ma première explication, je propose ce sens : « La dame ne fait nul effort pour éloigner l'amant d'une autre, ni pour le prendre.

Dame , veillez me canchon rekaner
Je vous donrai un palefroy en destre
Car n'afiert pas à dame de vo iestre ,
Ke vois à pié ses aumosnes rouver (1).

[1] Rouver. Qu'elle aille à pied demander, recueillir ses aumônes.
Note de M. Lorin.

SERVENTOIS A VALENCHIENNES.

De toute hounour avoir et maintenir
Est koine amour li première rachine,
Bien le moustra diex quant en vie venir,
Voult des haus chieux dont nature devine
Et vraie amour le firent remanoir
En la vierge ki si fist son devoir
Ke sen vouloir fist du tout en Dieu traere.
Par unité de leur deus cuer i faire.

Ainsi amours les siens set enrichir
Ses li cuers folz ke tout ne s'i acline
Quant si bel fist cele vierge obéir
Au vouloir Dieu ke des ciex est royne.
Si hautement che doist chascuns savoir
Que des chieux a le souverain pooir,
Autel que Diex, che ne puet nuls retraire
Puis c'uns voloirs entr'aus deux les apaire.

Car puis cuns c'uers se veult d'un départir
Pour iestre en lui amours en lui décline,
Car tout vient d'un, là doit tout revenir,
Ki chou n'en suit folement adevine,
Car cuers sanz lui puet en lui conchevoir
Le Saint Espir ki se fait apparoir,
Tui tierch tout seul personne d'un affaire
Et de ces trois fait un Dieu, chieus doit plaire.

Amans qui veult dame et amours servir
Touz jours convient que de sen cuer afine
Le bien du mal, lui desplaire et haïr
Et prendre en Dieu trestoute sa doctrine;
Car ki de lui cuideroit riens avoir
Riens ne feroit, riens ne porroit valoir,
Mais chius qui tent qu'il soit nieus exemplaire
A deskiver chou que doit Dieu desplaire (1).

Bien seult amours lui laissant convenir
En la Vierge laissant faire œuvre noble et fine,
Quant en ses flans fist déitez vestir
Humanité, unitez l'en fist digne
Dont ne se puet péchierres decevoir
Se li servit met du tout son espoir.

---

[1] Voici le sens des deux vers de cette strophe :
« Mais celui qui *tend* à ce que nul ne soit plus exemplaire que lui,
« a d'*eskiver* [doit éviter] ce qui peut déplaire à Dieu. »

D'avoir merchi de li le puet estraire,
Ch'est uns en Dieu nus moiens ni repaire.

Dame en pensant au pris de vos viaire
Me vint chis diz en vous loant me maire.

SERVENTOIS

COURONNÉZ A VALENCHIENNES.

QUICONQUES veult en haute hounour monter,
Mettre se doit à la dame servir
En qui diex voult pour le monde sauver
D'umainne char sa déité couvrir
Et vint chaüis (1) aparoir com homs morteuz.
Che doit chacuns savoir
Car en es flans de le Vierge Marie
De dens nuef mois prist char et sanc et vie.

Car pour ses biens à tous les bons moustrer
Voult diex son cors en la Vierge nourrir ;
Vierge au conchoivre et Vierge au délivrer,
Et ce ne pot ne savoir ne véir
Aucuns pour son pooir
Que femme ensi péust fruit conchevoir,

(1) M. Lorin pense qu'il faut lire *chajus* (Çajus) ici-bas. Le texte de M. Méon porte bien chaüis qui ne peut être expliqué que par ici-bas, en ce monde.

Ki ains n'eust d'omme eu compagnie,
Mais diex por ce l'avoir édéfiie.

Dont doit chascuns si loiaument ouvrer
K'il puist l'amour le Vierge deservir,
Qui touz nous puet vers celui racorder
Ki pour nous voult son cors en trois partir,
S'en fist en chiex remanoir le dèité.
Et chaüis recevoir l'umanité.
Mort en crois à haschie,
Li Saint Espirs fut la tierche partie.

Tant vaut amours, che puet-on esprouver
Ke par amours veut diex en crois morir;
S'il nous ama nous le devons amer,
Ne nous devons point de li retolir
Quant de si très chier avoir nous racheta,
Quant il nous voult ravoir
Ke de son cors fut la debte païe
Por aquiter tout humaine lignie.

Cors pour les cuers en tous bien doctriner
Ki de vous ont vierge, le souvenir
Bien deust avoir le cuer amer
Quant vo chier fil véistes mort souffrir
Pour nous et par son vouloir,
Or consentez que chascuns son devoir
Fache si bien, Vierge mère et amie,
A vos douch fil K'ame ne soit ne soit périe.

Vierge à vous pri main et soir
Ke vous veilliez m'arme ramentevoir
Au destroit jour où elle iert mal baillie
Se de vous n'a envers vo fil aïe.

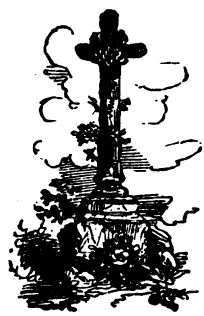

SERVENTOIS

COURONNEZ A VALENCHIENNES.

Je pri amour ke touz jours me pourvoie
Du boin vouloir que j'ai de lui servir,
Car amours est cius qui nous rendi joie
C'Adans avoit fait par péchié périr,
Et pour ce fuche sachiez li sainz espirs
En la Vierge envoiies
Mais au venir ne à la départie
Virginitez n'i fu point amenrie.

De chou savoir a mis mon cuer en voie
Li granz desirs que j'ai de deservir
L'amour celi qui péchéours ravoie
De qui chiex veult sa déité couvrir
Ki del monde estoit li kiés,
Par chelui fu anemis engingniés,
Chou qu'il donna il ne retoli mie,
Mais il le rent par l'umainne partie.

Francs cuers gentilz où touz biens mouteploie,
Il convenist la déité mentir,

Si l'anemi vousist tolir sa proie ;
Mais il le fist par celui resaisir
Qui en vous fu herbergiez,
Mais ains en fu ses cors cruchefiiés,
K'aquitez fu vers le pére de vie,
Li granz péchiez k'Adans fist par folie.

Plus douehe emprise emprendre ne porroie
Ke vous servir, mère du Saint Espir,
Et vo chier fil n'est drois que j'en recroie (1).
Car pour nous voult son digne cors offrir
Aus faus juys renoiez
Et consenti qu'en V lieus fu plaiez
Si que du sanc fu li pierre perchie,
Et li solaus en ot luour cangie.

Dame d'amour sage, loiaus et coie
Pour pechéour vot vos filz establir
Le sacrement, car kiconques le croie
Li anemis n'a pooir du tenir,

---

[1] J'avais interprété ce mot par *renoncer*, mais M. Lorin pense que je m'en *lasse* vaut mieux, du verbe *recroire*, se lasser, d'où le mot *recru*, lassé, fatigué encore existant. « Je ne peux entreprendre » plus douce entreprise que de vous servir, mère du Saint Esprit, et » votre cher fils, il n'est droit [juste] que je m'en lasse. » Explication conjecturale, dit M. Lorin.

Tant est de li desvoiiés,
Vierge loiaus, c'or vous prengne pitiez
De chiaus qui sont en pechié par veulie,
C'au destroit jour leur prestez vostre aïe

Se j'ai fait plus de pechiez
Ke je ne doi, Vierge, si depriez
Vostre chier filz que penanche kierkie
Me soit par quoi m'arme ne soit périe.

SERVENTOIS

COURONNEZ A VALENCHIENNES.

De boine amours riens dire ne saroie,
Fors que ch'est diex ki pour nous fist présent
De sondouch fil la Vierge simple et quoie
Et elle y voult obéir simplement,
Dont je croi bien trestout certainement
K'ele en conchut fruit de vie,
Ki rachata Adam et sa lignie
Par sen douch plaisir;
Bien l'en devons amer et coujoïr.

Et jou d'amour partir ne me vauroie,
Car amours est diex ki donne sa gent,
Povres qui vet (1) la voie
Ki péchéours fait aler à tourment,
De coi je di que chius vit boinement
Ki siert de volenté lie,
La mère au roy qui seur touz à baillie
Car diex sanz faillir
Veult ses servans lor serviche mérir.

---

[1] Vet, voit.

Il est bien droit que mes cuers s'i apoie.
Vierge ke vous aidiez abondanment
Le pechéour ki par vous se ravoie,
Car qui à vous de volenté se rent,
Vierge royaus, il a bon sentement.
Ke vos filz n'oublie mie
Chouqu'amans fait pour vous,
Vierge Marie che doit on sentir
Que c'est granz biens, dame, de vous servir.

Amours s'autre bonté de vous n'avoie
Fors que le bien qu'on prent ou sacrement,
S'est il raisons que d'amer ne recroie
Dieu qui tout chou fist pour no sauvement;
Car ainques nus n'ama si tenrement
Un diex qui paist sa maisnie
De sen douche cors et toudis mouteplie (1).
Che doit-on tenir
K'a tel seignour doit chascuns obéir.

Dame qui touz les desvoiez ravoie
Vierge on vous doit servir désiraument,
Car ki vous sert, il conchoit si grant joie
Ke nus delis à cheli ne se prent,

---

[1] Aussi est-ce raison que je ne me lasse pas d'aimer Dieu, etc.
M. Lorin.

Car li filz Dieu qui ne faut ne ne ment,
A se gloire appareillie
Pour rechevoir chiaus de vostre partie
Vierge grant désir
Doit chascuns cuers avoir pour là venir.

Vierge sachans veilliez iestre en n'aie
Si que maintenir
Me puisse et bien et touz péchiez fuir.

SERVENTOIS

COURONNEZ A VALENCHIENNES.

Ge di ki veult en noble pris monter
Il doit amours et sa dame prisier,
Ki Dieu porra ki tant fait à loer
Con chius ki a tout le monde à jugier
C'est li roys poissanz
De nous sauver fu engranz
Quand des chieus vint humanité vestir
En la Vierge ke chascuns doit servir.

Che me semont de loiaument amer
Chou k'amours veut les siens servans aidier;
Amours est diex, ce puet-on esprouver,
Car pour amour souffri son cors plaiier,
Dont li vermaus sans
Issi hors si habondans
Ke les pierres en fist fraindre et partir
Et le souleil en convint oscurcir,

Et pour ytaut souffrir et endurer
Veus chou que diex me vorroit envoier
Car on se doit en lui bien affier,
Car de son cors vout no debte paier
Pour nous faire franz
Souffri les tourmens si granz
En la crois qu'il convint son espir
Huers de son cors dessévrer et partir.

Dame d'ounour pour tout cuers doctriner,
Vierge loiaus, en vous not que courchier,
Quant vo chier filz vistes à mort livrer,
Car de si près le vouliez aprochier
Comme obéissans
Se il n'estoit souffisanz
De bien paier, avec vouliez morir
Grant bonté fu, bien fait à déservir.

Qui bien vorroit à lo bonté penser,
Vierge de vous ne se doit esmaier
Cuers ki vous sert et veille reuvarder
Les biens que vous voulez appareillier.
Les loiaus amans,
Et douche Vierche sachans
C'or consentez que chascuns puist venir
A le gloire qui dure sanz faillir.

Che serventois doi-je bien présenter
A vous Vierge, pour nous le veilliez furnir
Or le veilliez en pité requeiliir.

SERVENTOIS

COURONNEZ A VALENCHIENNES.

S'AMOURS n'eust oncques été en Dieu, je quit.
Savoir de fi k'il n'eut ja humauité prist
En femme en qui descendi,
Et de la naski,
Et pour la folie
K'Adans fist par glouternie
Vout mourir en crois rechevoir
Li dous roys Jhesus,
Che fu pour les siens ravoir
Qu'il avoit perdus.

Et puis que Dieux'nous a montré
Comment il nous ama, je di
Ke nous devons sanz fausseté
Lui amer et sa mère aussi,
A cui je m'otri, car sa douce aïe
Est à tous chiaus appareillie,

Ki font son vouloir;
Car devant Dieu de lassus
Fait les serviches paroir
De ses loiaus drus.

Moult à chius le cuer foursené
Ki la dame met en oubli,
Ki porta le digne clarté
De coi tout cil sont esclarchi,
Ki sont Dieu ami,
Le Vierge Marie
Touz jours pour ses amis prie
Pour le main et soir
Le doit servir plus et plus
Cascuns bien fait son devoir
K'a li s'est rendus.

Ils sont auscun cuer aveulé
Par tenptacion d'anemi
Si qu'il ont Dieu entr'oublié,
Mais bien porroit avoir merchi
S'il veulent cheli ki mère et amie
Est Dieu servir sans boisdie,
Car d'iaus esmouvoir
Fera si bones vertus
K'anemis n'aura pooir
D'iaus faire irascus.

Dame nourie en l'ounesté,
Douche Vierge au cors seignouri (1),
Veilliez avoir de moi pité,
Mère Dieu, che serventoi chi
Ai pour vous furni
De volenté lie,
L'ai bien fait à emploiie
Tieny ma peine voir,
Or soit de vous retenus
Dame s'iere sanz doloir
De joie vertus.

Vierge je vous pri,
Mère Dieu proisie
Là où diex veoir n'osera en parlant nus,
Destournez-nous de..... *Le reste manque.*

(1) M. Lorin pense que *cors seignouri* pourrait bien être une froide allusion, comme celles de nos anciens poètes, à ce que notre Seigneur a habité le corps de la Sainte Vierge. Je crois cette opinion d'autant mieux fondée que *seignouri* est ici adjectif.

SERVANTOIS

COURONNEZ A VALENCHIENNES.

Sour toute riens a amour seignourie,
Et cele amours est diex ki se vesti
D'umanité en la Vierge Marie
Si saintement puisqu'il en eust à li
Par son angle le nouvele tramise,
Conques de chou ne s'en fu entremise,
Nature ainz s'en esbahy
Quant par li fait ne fut mie.

Amours de vous et de vostre maistrie
Nous devons ben loer, car mal bailli
Estiens et mort, quand pour nous rendre vie
Vos dignes cors en la crois mort souffri
Là endroit cele dame d'ire esprise
Se ne fust homs qui pités n'en fust prise
Ki adont eust oy
Le duel de mère courchie.

Amours je n'ai d'autre riens nule envie,
Fors k'aie à vous del tout si obéy,
Ke m'arme soit en vo gloire essauchie.
Où vo saint sont et chele que je di
Ke vous avez par dalez vous assise
A grant hounour ses sages chiex ki vise
K'enfin se voie enrichi
De si douche compaignie.

Dame d'ounour et de touz biens garnie
En cui toute virginité flori
Cors précieus et de royaus lignie
Me deine pour tout avoir gari
Un pécheour quant laist sa fole emprise;
Priez vo fil, Vierge très bien aprise,
K'il ait de m'arme merchi
Si k'ele ne soit périe.

Dame, seur moi avez avoerie,
Et seur les sains vo douc fil autressi,
Car quant tenra seur humaine lignie
Son jugement, diex et il iert ainssi,
Ke toute s'iert en se présence mise
Tout tranlleront sainte église devise
K'il n'i aura si hardi
Fors Dieu et vous ki mot die.

Dame, veilliez ke de vous soit oïe
Cheste canchons serventoise k'aussi (1)
Me veilliez vous aidier, dame proisie;
K'en vostre hounour l'ai aportée ci.

[1] Serventois est ici adjectif, forme sous laquelle on rencontre très-rarement ce mot : il paraît que c'est la forme primitive : serventois n'aurait été employé comme substantif que par ellipse pour *chant serventois*. Peut-être formé du latin *servus, serviens*, chant adressé par un serviteur à son maître ou à sa maîtresse, conjecture très-hasardée. *Note de M. Lorin.* Cette conjecture, en effet, est un peu hasardée, mais elle est probable.

SOTE CANCHON COURONNÉE.

Je croi k'amours ne sera ja lassée
Ne nuit ne jour de men cuer traveillier,
Amer me fait trop escaufée
Dame ki n'a ne moi ne mon cant chier,
Je ne le seuc oncques tant aplanier
Ke me vosist escouter,
Ainz fait adiés quant le voi
A parler de guignau.

Tout ainssi m'a penet mainte journée
K'ains ne le poe de riens aprévisier,
Bien y parut ne sai kele vesprée
Quant je cuidat à lui un pau luitier,
Car ele lués come ras de grenier
Sali pour moi escuier,
Si tresbucha si fort k'au relever
Vit à ses piés dou barbau (2).

---

[1] M. Méon a écrit *aplaluer.*
[2] J'ai dit, dans la première édition, que je n'entendais pas bien

Or ne fu che meschéance prouvée
Quant je le vi devant moi tresbuchier,
Ke neuc un sac se l'eusse emportée
S'éusse fait le sot à l'enkerkier,
Et si éust moult dur oef à dokier
S'ele se vosist areter
Elle orast bien teus XL auuarder
Que je sui touz à un trau.

Mais jà pour ce n'iert de moi redoutée,
Car s'ele tout me devoit vif mengier,
Se li sera ma besoingne contée
Dont vers les rains gisent li desirier,
Diex ki me tient ke ne li voiz proiier
K'elle me laissast hurter
Ainc c'ore dont uel'porroit endurer
Por sen clau.

---

le couplet. M. Lorin, pour le rendre plus intelligible, propose la traduction suivante.

L'auteur, dit-il, après s'être plaint dans le premier couplet, qu'elle ne lui parlait qu'en regardant de côté, ajoute « Tant ainsi elle m'a peiné [chagriné] maintes journées, que je n'ai pu l'apprivoiser en rien. Bien y parut. Je ne sais quelle soirée que je cuidai [voulus ou pensai] lutter [amoureusement] avec elle : aussitôt elle sauta comme un rat de grenier, pour m'esquiver [m'éviter], elle trébucha si fort [tomba si rudement], qu'en se relevant elle vit à ses pieds du *barbau*. » Je n'entends pas bien cette locution, dit M. Lorin, mais je pense comme vous que cela veut dire que la belle se cassa les dents.

Me dame est si de s'amour appressée
Commen porra assez tost fourlouchier,
Car tantost est sele cose hapée,
Mais je l'irai entresait aplaidier,
Et se je puis tangonner et broiier
K'elle me veille enamer
Se ne li fach laiier le régiber
Dont n'a-il kièvre en haynau.

Je ne cessai, deux nuis, a de veillier (1);
Pour ceste canchon trouver,
Or le vorrai à chelui présenter
Pour cui j'ai moult le cuer flau.

[1] Je ne cessai, depuis deux nuits de veiller pour trouver [c'est-à-dire composer] cette chanson. Le mot trouver, à cette époque, en fait de poésie, voulait dire composer, d'où le mot *trouverre*, *troubadour*, le trouveur. Au reste, l'auteur aurait pu mieux employer ses deux nuits. *Note de M. Lorin.* Je le crois comme lui. Au reste, cette chanson, totalement dans le dialecte rouchi d'alors, me paraît l'une des plus difficiles à entendre.

SOTE CANCHON COURONNÉE.

JEHANS BAILLEHAUS.

Soit tors ou droit par faute de santé,
Ai moult lonc tens d'amours esté despris;
Mais dieu merchi j'ai le mal encanté,
Tant que je sui de dame amer espris,
Si n'ai prie, che m'est avis mespris,
Car je sai bien k'en trestout son visnage
N'a si très bien tenchant ne si lunage.

Pour che je sai k'ai avec lui esté
K'elle a maint biel cop donnet.
Ke pris bouriel Waingnet,
Et bouriel conquesté.
Amour, merchi de chou k'ai entrepris
Car quant je weil pour essauchies le pris.

Amour mi fait traitier de mariage
Errant le va nonchier en son ruage.

Hé! Diex con j'ai très bien men cuer planté
Si fust hiernus il fust tantost repris;
Mais yvier crient ke ne l'ait sousplanté.
Avec tout chou ke ma dame a repris;
Ke j'ai mon cuer en son costé repris,
Mais non ai voir ainz ne l'en fis damage,
Très puis le jour ke je l'en fis hommage.

Si mesverveill' ki telle cruauté li dist
De moi par Dieu de paradis.
Ainz ne pensai vers lui desloiauté,
Mai boin voirs est quant l'acointai jadis
Couvent li euch sens n'i seroit ja dis
Pour ce le vuel amer en son usage
Et li amer autant sote ke sage.

Dame pour vous tenir ma loiauté
Vous veil proiier ke vos cuers soit touz fis
De chou ke vous en vos desloiauté
Vous maintenez, car ch'est vos granz pourfis,
Et sachiez bien, de chou sui-je touz fis
Ka che noël arez vo noelage,
S'il me devoit couster mon puchelage.

Mariez mau au cors sera chis caus tramis,
Car je sui moult durement ses amis
Et s'est bien voirs plus des pierte,
Gilles Fachuel, faites mi che message.

JEHAN BAILLEHAUS,

SOTE CANCHON COURONNÉE.

Cette chanson me parait une des mieux faites ; Jean Baillehaus avait fait des progrès. On y reconnait beaucoup de traces du patois du pays tel qu'on le parle encore aujourd'hui.

PLOUREZ amant, car vraie amours est morte
En chest païs jamais ne le verrez ;
Anuit par nuit, vint buskant à no porte
L'arme de li qu'enportoit un mauffez.
Mais tant me fist li dyables de bontez,
L'arme mit jus tant qu'elle ot trois oés pris,
Et par ces oés iert li mous retenus,
Che truis tirant en un kanebustin
Où je le mis en escrit hier matin.

S'est bien raisons ke chascuns me déporte
Tant que dite vous soit li véritez

Des nouvelles que je vous en aporte,
Morte est amours ensi que vous oez,
Mais embrief tant sachiés les raverez (1),
Au départir le dyable dist Vergilius
Quand il reprist l'arme qu'il ot mis jus,
Et le me mist de roumant en latin
Si qu'il est chi escrit en parchemin.

Accipite li englais ki ait torte
L'une des rains et se soit bien couvés,
Celui querens qu'il soit de tele sorte,
Et de trois oes couver li prierés;
Et s'il les keuve eskiépir les verrez
Dedenz VIII jours, et s'il y avait plus,
Ne pensez jà que li fruit soit perdus
Naistre en convient amours en un cretin,
L'eskierpe au col à loy de pélerin (2).

Et s'ensi est que fortune li forte
Ait fait amours naistre dou diestre lez,
A chest engleske qui en che le déporte,
Je vous dirai, Seigneur que vous ferez,
Encontre amours tout ensaule en yrez

---

(1) Raverez. J'avais pensé que ce mot pourrait être interprêté par *détours*, *subterfuges*, d'après le rouchi actuel *revé*; mais M. Lorin pense que ce mot est le futur du verbe *ravoir*; mais en brief temps sachez que les *raurez*.

(2) Selon l'usage des pélérins.

Se li donra chascuns deus croslecus
Lors li verrez demoustrer ses vertus,
A le maison rasset ou au defrin
Pour le grant feu et le flair du fort vin.

Ceste chose ferment me reconforte
Le vous dirai pourquoi se vous volez (1),
Onques ne fui de passion escorte
Si bien tenus es bras ne es costez,
Que je ferai d'amours, c'est véritez
De quelle eure que soie revescus,
Mais vous véés bien que je suis trestouz nus,
Se diroit tost amours va ton chemin
Car qui m'agai bon a parent ne cousin.

Partout lonc tans ai esté tristes et mus,
Mais boine amours de crei sui revestues
Me fait canter pour dame de haut lies
Que j'enamai awan à Saint-Quentin.

(1) Il y avait là une lacune, le sens m'a paru exiger *volez* (voulez).

SERVENTOIS

COURONNÉ AU PUY DE VALENCIENNES (1)

ET DÉDIÉ A LA VIERGE.

(NOTA. Les trois pièces qui suivent ont été extraites de *l'Etat de la Poésie française*, par Roquefort. Il se trouve, dans les miennes, quelques corrections indiquées par M. Méon.

Se chascuns cuers pensoit à la souffrance,
Que li filz Dieu por pécheours souffri,
Et regardast si grant humiliance
Dont nous sommes racheté et nourri.
Vierge tous tans servie sanz nus si,
Seriés dou moult grant contraire
Car en vos beneois flans
Fu prise pour nous refaire
Char humaine et sans.

(1) C'est le titre donné par M. Roquefort qui a, je pense, également ajouté le mot envoi au dernier quatrain.

Dont sai-je bien, et tele est ma créance,
Que diex et homs, Vierge de vous nasqui,
Et tot se fist par rieule d'ordenance
Vraie, acomplir que pris avoit en li,
Quant il de vous pour le péehé issi
D'Adan, et se veult estraire,
Sanc et sueur souffrans,
De ce cors pour exemplaire,
Moustrer d'i estre amans

Et, après ce, dame de grant poissance,
Se benoite chars le vendredi
A l'estake batue, tenre et blanche
Fu cruelement et tout ce consenti.
Et puis souffri plus assez; (1) dont je di
Ke s'il ne le vousist faire
Pour pécheours mendians
Li mondes fust en grief haire
En ynfier manans.

Bien nous refist par vraie ramenbranche,
Et par sa mort k'après en croiz senti
Quant consenti que Longis de la lanche
Navra son cuer et son costé ouvri.
Puis séurent trestout li anemi

(1) « Et puis souffrir plus assez (excessivement); c'est pourquoi je » dis que s'il n'eut voulu le faire pour les pécheurs mendians, le mon- » de eût été en grief tourmente demeurant dans l'enfer. »

Note de M. Lorin.

Ke li roys de noble affaire
Yroit et en moult brief tans
Tous ses amis d'infer traire
Comme tous poissans.

Dont seut deffi sans doutanche
Se benoite mort les abati,
Or li pri-jes fleurs de toute hounourance,
Pour tout le mont et proprement pour mi.
Car vous douz filz qui onques ne menti
Dist, et che nous doit bien plaire,
Ke nu péchierres si grans
N'est, k'il n'ait cuer débonnaire
D'i estre pardounans.

Envoi.

Dame ki tous cuers éclaire,
Touz les mescréans,
Welle à nostre loy, atraire
Dieux sans fins durans (1).

(1) « Dame qui éclaires tous les cœurs, que Dieu qui dure toujours » veuille attraire (attirer) à notre loi (religion) tous les mécréans. »
Note de M. Lorin.

COURONNÉE A VALENCHIENNES.

PLAISANS désirs et espoirs de merchi,
Et boine amours ki me tient compaignie,
Me fait chanter et avoir cuer joli;
Et s'amours fait que dame ai choisie
D'onour de sens si garnie
Et de si faitich atour,
Ke tout ai mis sanz retour,
Cuer et cors en sa baillie.

Amours set tant et puet et vaut de li
K'ele séur tous à tele seigneurie,
C'un divers cuer fait à un autre ouni (1),
Et d'un acort amer sanz vilonnie,
Et sa plus bele maistrie
Car toute amors sans séjour
Est en chascun cuer d'ounour
Et en touz à une fie.

---

(1) Qui fait ou rend un cœur contrariant uni à un autre. Qui établit » l'union entre les cœurs discordans. » *Note de M. Lorin.*

Je dois faire observer que M. Roquefort a lu *crier* qui ne présente ici aucun sens. *L'Editeur.*

Ainz par servir amans ne deservi,
Par nul travail k'a li fust otroijé
Joie d'amours, s'eskiet-il bien ainsi (1)?
Quant amours voit k'ele y est emploié,
K'ele avoir li fait amie
Sanz plus de joie en un jour
K'il ne porroit de douleur
Endurer toute sa vie.

Donc ont cil tort de qui il est jehy (2)
K'en amer ait angoisse ne hascie
Car tant son douz li mal à cuer d'ami,
R'a l'endurer li joie monteplie,
Et comme plus merci d'étrie
Tant aura joie greignour;
Car plus porte grant savour
Li dons quant dame l'otrie.

Dame d'ounour, lués ke premiers vous vi,
Je pierçuch bien k'a moi n'aferoit mie
D'amer si haut k'a vous, mais contre mi
Fu li miens cuers et fist pour lui partie;

---

(1) J'estime qu'il faut ainsi interpréter ces vers : « Si ce n'est pas « servir; amant ne mérita qu'à lui fut octroyé la joie d'amour. » *Déservir.* Ce mot est toujours employé dans ce sens.

Note de M. Lorin.

(2) Dit, déclaré. Interprétation de M. Méon.

Et dit ke seroit folie
De resoignier vo valour.
Car de servir boin seignour
Desierte à double est merie.

Envoi.

A me dame iert envoie
Me chançons par boine amour
Car je sai bien de meillour
Deli ne puet estre oïe (1)

(1) On doit observer que le *de* remplace *que*, selon la syntaxe italienne. *Piu dotti di me*, plus savant que moi. Le sens de l'envoi serait : « Car je sais bien qu'elle ne peut être entendue de meilleure « dame qu'elle » *Note de M. Lorin.*

CANCHON AMOUREUSE

COURONNÉE A VALENCHIENNES.

PLÉUST amours que li monde fust teus
K'il fu jadis, quand je (1) premiers amai;
Dont aroient boin tans li amoureus!
Or n'en ont point, dont moult sui en esmai,
Car ils n'osent, hui est li jours amer,
Et s'ils aiment, chascuns en veult parler.
Pour chou n'aura jamais, ce m'est avis,
Saison à poiut amie ne amis.

Or est besoins que chascuns soit si preuz,
Qu'il puist tenir d'amour le chemin vrai;
S'il ot parler, estre ne doit honteuz,
Ainz doit juer avec chiaus sans délai,
Qui se paiuent deli à desrourber;
Ainssi puet-on lui et autrui garder

(1) M. Roquefort a lu *le*. L'auteur a voulu dire : « Quand j'aimai pour la première fois. » Correction de M. Méon.

Li sages vit entre ses anemis,
Où li sos est entre les siens mendis (1).

Ensement va li mondes ki n'est preus,
Pour ce me sui apensez ke g'irai
En aucun lieu querre eur touz fins seus (2).
S'il plaist amours serviche trouverai,
Encore sont amies à donner.
C'est biaus miroirs por mi reconforter.
Car teus est bien en son lieu escondis,
Ki est amez en estrange pays.

Quant je venrai ou paus serai conneus,
Sens et hounour de maisnie tenrai (3);
Et se je voie k'aie pau en ces deus
D'umilité mon despensier ferai,
Chil troi porront bien l'ostel gouverner,
Servirs amours et les siens osteler;
Et s'avec yaus vient descendre mercis,
De joie iert touz li couvens raemplis.

---

[1] Mendis. Je crois que *mendis* est ici adjectif. *Mendiant*, du latin *mendicus*. « Tandis que le sot est *mendiant* au milieu des » siens. » *Note de M. Lorin.*

[2] Chercher seul le bonheur.

[3] Je tiendrai assemblée de sens et d'honneur; j'aurai à ma suite l'honneur et la sagesse, et si je vois que ces deux compagnons ne me suffisent pas, j'y joindrai l'humilité, et si avec eux la bienveillance veut descendre, le couvent sera rempli de joie.

Frans cuers loez des sages envieus
Mais non pourquant boin cuer porté vous ai,
En désirrant que vous péusse anter ;
Et quant je truis doucheur si près d'amer
Ke ne vous voi et si en sui adis
Dont seroit bien li véoirs paradis.

Envoi.

Amours veilliez moi de tant conforter,
Ke j'aie lieu de ma dame esgarder,
Car je sai bien se je voi son douc vis,
Miex m'en sera tant com je serai vis.

CHANSONS INÉDITES,

EXTRAITES D'UN MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI, ET COMMUNIQUÉES PAR M. LE DOCTEUR LE GLAY.

Ke ne puis mais se je ne chant souvent
Kar en men cuer n'a se tristece non,
Amour m'asaut nuict et jour si griement.
Ke n'ai espoir, confort ne garison.
En sa prison m'a tenu longement
Cele qui j'aim et point ne s'en repent
De moi grever tout adies sans raison.
Diex!
Ele ni puet treuver autre oquoison
Fors ke trop l'aim chi a mal guerredon;
Kele me rend or saige vraiement!
Ke ja n'arai puis que l'aim loiaument.
De s'amour don;
Ha diex, ha!
Hareu ki men garira! *Omnes.*

Ce sout amouretes ki me tienent,
Si ke ne pens à rien vivant

Fors ka la bel au cler vis. Aymi !
Sa blance gorge luisans
Son menton vantis,
Sa bele bouce rians
Ki tous jours dist par samblant :
Baisiés, baisiés moi, amis, toudis ;
Son nés bien fait à devis,
Si vair oel formiant,
Laron d'embler cuer d'amant,
Si brun sorcil plaisant,
Son plain front, son cief luisant
M'ont navré
D'un dart si en amouré,
Ke bien croi k'il m'ocira,
Ha Diex ha !

Je chantaisse por reviel
Pour celi k'ai amée ;
Mais ele a mari nouviel
Ki l'en a destournée,
Et dist kil aura ma pel
Et kele ert maumenée,
Quant je plus irai.
Diex ! et plus n'irai ;
Si ferai,
Je serai la soriséte,
La u genterrai,
Ja n'i reparrai.

DIALOGUE INÉDIT,

EN PATOIS ROUCHI, ÉCRIT AU 16e SIÈCLE.

INTERLOCUTEURS.

NICAISE.
COLAS.
TONNETTE.
MARIE MADELAINE.
LA MÈRE DE MARIE MADELAINE.

PROLOGUE.

V'nez, cha i fau qué j' vous raconte
Des filles qu'al n'ont point grament d'honte.
Ch'éto diminche après déner
Comme j' m'en dalo pourméner
J' rencontris deux d'chés volage,
Mé l'eune des deux estô pu sage :
Et comme al parlôt en dalan,
Je l' racontô en qu'min fésan.
L'pu volage s'nomôt Tonnette ;
Marie Madelaigne l' pu honnette,
Et à l'avénan qu' l'eune parlôt,
L'aute comme vous orez répondôt.

DIALOGUE.

TONNETTE.

Cha ù ironne (1) Marie Madelaigne?
Volonne (2) alez tout d'qu'al fontaigne?

MARIE MADELAIGNE.

Pour my j'nai poiut cure ù d'aller
Si ch'n'est qu'un n'en fuche à parler.
Quer (3) pou met'nan ch'est eune vergonne
Comme tou che qu'un vou wette otronne;
Et si un joque (4) un pau tro tar
I sanne à vir qu'ch'ést du azar.

TONNETTE.

Et va qu'at' cure? T'est encor sotte
I fau estémer qu'un radotte.

MARIE MADELAINGNE.

Awi vous avez bonne réson;
Qu'est ce qu'un dira à no mazon?
Un racontôt hier eune afaire
Si vous l' saveu qu'al vous f'rô brére.

---

[1] Où irons-nous?
[2] Voulons-nous?
[3] Car.
[4] Tarde.

TONNETTE.

Et hay qu'eul afaire qué s'rô ?
J' gag'ro ben d' l'advéné tou drô.
N'est-ce point d'eune jonne fille qu'al est grosse ?
Si ch' n'est qu' cha, ch' n'est point gran cosse.
Un n'estaim'my pu cha met'nan.
Conte en pau conbien d'puy un an
Il n' dia eu d'den no ville,
Et d'mammoselle et d' jonné fille,
Qu'al pass'te met'nan pou fille dé bien
Tout ensain qué si ch'n'étô dé rien.

MARIE MADELAINGNE.

Awi, ch'ést cha qué j' volô dire.
Més aprés tout vous m'fette ben rire
Si n' d'ia qu'al n'ont point cur d' l'honneur,
Cha s'ra tant pir pour leu malheur.
Pour mi j'el' dit tou comme j'el' pense
J' vorô qu'un fasiche eune défense
A toutes les filles des bourgeôs
Dé n' pu aller aveq les franchôs
Quer un les vô diminche et fiette.
Qu'un n' connô du cu ni del tiette
Toudi nacquez (1) à tous cottez

---

[1] Regarder, chercher, fureter.

Pour haingné (2) à nous atrappez ;
Et quand ilz ont entre leus pattes
D'venez s'un s'en sarô debatte (3) ;
I vous f'ron là chen complimen
Qui pass'te toutte d' no n'entendemen.

TONNETTE.

Eh va, va d'quoi tu mets tu en paigne;
Un n' va mi jué qu'eun' fôs l' semaingne ?
Vien avec my j'té men'rai bien,
Et personne qui n'en sara rien.

MARIE MADELAIGNE.

J' n'irai point à moin qu' jé n' seuche
U qu'ch'ést et tou les gen qu'il i euche,
Quer j'ai trop peur d'éte attrapez
U bien d'éte com' cha à des plez (4).

TONNETTE.

Vlà ben des prechz et des sottize,
Com' cha t' n'ara jamez d'hantize.

MARIE MADELAINE.

Allez j' sé bien tous ché conte là.

TONNETTE.

Et bien s' té n' veu point v'nir, d'meur'là.

---

[2] Tâcher.
[3] Devin-z si on saurait s'en tirer.
[4] L'objet de la médisance.

J'irai quer m' zautte compaingnes
Quer ossy ben j' per tou me paignes.

MARIE MADELAINGNE

Allez j' su conten mé j' vous pry
D'van d'acouter chu qué j' vou dy.
Wettiez ben ù qu' nous iron mette
Y n'y a boco d' lieu dézonnette,
Y sont épar à tous cottez,
J'el sé de gen qu'il i on estez ;
Et un n'estaim'ra poin eune fille
Quand el va com' cha hors del ville,
Princhipalmen à des mazou.
U qu' lés gen n' sont poin à fachon ;
Quer ossy ben sy un n' lés basse,
Un leuz en port'ra toudi l' grasse
Aprés cha j' vous lesse à pensez.
Si a n' sont poin bien mariez.
Tou ché qu'un n' sén pu qu'rire
Un dit qui n'y a pu rien à frire.
Les jonomes n' sont mi si sots,
Is out pu quier à boire un lot.
O qui font bien et qui sont sages
De là laissiez tous chés volages.
Omoin al verron leur malheur
Dè n' point wettiez à leur zonneur.

TONNETTE.

Main hay té vlà bien dévotieuse,
It' forô ferre eune erligieuse ;

Mé entre met'tinant qu' nou som' chy,
Vla tou soubitte deux heures et demy,
Ché toudy com cha qu'et' m'amuzes
Aprés i fau prente d'zescuzes.

L'Auteur.

Justément come al estô là
Un jonne mariai passô drolà.
Tonnette curieuze à s'n'ordinaire
D'mandy pou savoir toute l'aferre.
Hay qui est-ce chellal' drochi tout d'vau,
Al est bien rembzé et goglue?

Marie Madelaingne.

Alon j' tél dirai à l'aut' rue
Al est tou nouvelment mariez,
Et j' cro qu'al l'a hier épouzé,
Ch'est eune fille qu'al n'a ni pére ni méré,
Qu'al a eu toudy boco d'herre (airs).

Tonnette.

Et l'jonomme dû est-i d'drochy?

Marie Madelaingne.

Non, on m'a dit qu'il est d'Orchy.
Qu'il a tro mille en mariage,
Qu'il est jonne et d'un biau corsage.

Tonnette.

Hé bass'let' dé Dieu qu'est-ce té m'dy,
J' quérô bien là tout étourdy.

I n' dia toudy qu'al on del sanche (chance),
Qu'al porte leu bonheur den leu manche.
Nous s'reume là puto chinquante an
Devan qui nous en vérô autant ;
Encor si al étô puchelle,
U bien qu'al fuche en pau pu belle,
Un dirô qué c' serô pou s' biauté ;
Mé dé s' lessiez com cha trompé
I fau bien dire qu'il devô ette
Et qu'il devô porter su s' tiette.

MARIE MADELAINGNE.

Main hay, vou vlà bien ahuri!
J'étô l'aute jour à no bury (blauchisserie),
I n'y avô là un tas d' cacqu'toires
Qui racontoient de bell s histoires ;
Mé lession là tous chés contes là,
Et si vo volez v'nir par là,
Nous irons bien et biau à vieppe,
Jé n' crô poin qu'al sont encor fette,
Et quant un ara fét l' sermon,
Nous en dirons à no mazon,
Et nous ne serons point nommées berd'loires,
Par un tas d' caqu'teux et d' caqu'toires.,
Qui n' font rien d'aute qu'à ravizé
Tout chuqu'un dit et chuqu'un fét.

TONNETTE.

Si té veu allez, vaz-y tout' seulle.

Jé m' souci ben d' tout leu mau d' gueule;
S'roche (1) à cauze des paroles des gens
Qu' jé m' passerô d'un divertissemen?
Et main j' crô, jén su mi si sotte,
J'estaime tou cha otan qu' des crottes ;
Ch'n'est mi comme s'un fasô du mau,
Tout l' monde i va quand i fet biau.
Et va, va viens, Marie Madelaigne,
J'ai si sô qué j' n'ai pu d'alaigne.

MARIE MADELAIGNE.

Alon, mé n' nous amusons point.

TONNETTE.

T'as ben t'tiette tou plein d'menus soings,
Parfason toudi no voiaige
Aprés cha l' tems nou f'ra saige.

L'AUTEUR.

Et d'su chtems là, com al alô
A d'a r'connu un qui wettiô,
Et qui s'ertournô par derriére.
Et Tonnette dit pour ferre l'aferre :
Wette vlà justémen lavau
Des jonomme té qui nous faut.

---

[1] Serait-ce.

En bone vérité ch'ést Nicaze,
S'i t' vo jamé, qui s'ra ben aze.

MARIE MADELAIGNE.

Quoi ! mi, qué j' perdrô ch' béda là ?

L'AUTEUR.

Trott'men tout com al disô cha
Nicaze ly fi eune reverence
Et Cola étô en présenche,
Adon Nicaze a dit com cha.

NICAZE.

Hé bien ! Marie Madelaingne vous vlà.
U alez-vous com cha ensanne ?

MARIE MADELAINGNE.

Nous en d'aleume tout d'qu'à l'fontainne.
Tonnette a si sô qué rien pu.

COLA.

N' buvez point d'iau, cha est trop cru.
Quand i fet caud, un est en risque
D'hapé fort bien eune bonne coleique.
Buvez puto un voir' de vin
J' sé eune séchu un biau gardin,
U ce qu' les gens sont fort honette,
Nous s'rons là bravemen al coyette.

MARIE MADELAINGNE.

Alon, alon, passons no qu'min.
I fé tro cau pour boir du vin.

COLA *à Tonnette.*

Main hay, vo compaigne est bien fierre
Nou li baron puto del biere,
J' d'envorai quere drochy tou prez,
Al est bone et j'd'ai aséhiez.
Va, va hinghe (1) en pau del' résoude.

TONNETTE.

J' li di assez, mé al fé l'sourde.

MARIE MADELAIGNE.

I fau éte sourde à chés contes là.

COLA.

Cha n'y fé rien; entrons drolà.

TONNETTE.

Qu'est-ce qu'un f'ra? i faut s' lessiez faire.

MARIE MADELAIGNE.

Té vlà toudi à t'n'ordinaire.
Jè m' doutô bien qu' ch'étô pou cha
Qué t'volô prende ch'quémin là.

---

[1] Tâche, fais en sorte.

TONNETTE.

Mé en peu-je mi s'un m'emmaingne ?

NICAZE.

Hé ! j'vous en pri, Marie Madelaingne,
Entrez, ch'ést un si biau gardin.
Vou n' buvrez foc qu'un voir' d' vin.
Wettiez vlà là un galatasse
U qu' nou s'rons fort bien à no n'asse.

MARIE MADELAINGNE.

Allon, i fau vous contentez
Encor qué j' n'euche point d' volonté.
Quer ossy vray j' suy trop honteuze.

TONNETTE.

Hé ! mon Dieu, qué t' fé bien l'sérieuze.

L'AUTEUR.

My donc, jentry drolà ossy
Et un pau après j' m'assisy,
Afin d'ouir tan mieux leurs contes,
Et d'vir ossy chu qu'i fasonte.
Cola s'en daly quer du vin,
Nicaze est d'meuré o gardin ;
Mé d'van s'endaler i fu sage,
Quer i volu avoir un gage
Et basi Tonnette com i fau.
Mé Nicaze un pau pu lourdiau

Metty s'n'amoureusse en colerre
Quer i n' fasy poin bien s'n'afferre.
Ossy al li dit en tourmen.

MARIE MADELAINGNE.

Et jocque, té farfouille tous mes dens;
J' n'ai point aferre d'vos badénage,
Badénez avecq des volage.

NICAZE.

Main hay, vous fette ben du hen hen,
Fette com Tonnette, n' dite rien.

MARIE MADELAINGNE.

Tonnette est libe, qu'al fache as' motte,
Tan qu'à mi jé n' su point sotte.

NICAZE.

Va, va eune fo ch'n'est mi toudi.

MARIE MADELAINGNE.

J' té di qué t' n'est qu'un étourdi.
Wettiez en pau en qu'eul équipage
Qui m'a mis avecq s' basiage.

TONNETTE.

Va passe cha, un passe ben des pos.
Prends ch' voir là et bos eune fos.

MARIE MADELAINGNE.

Pour vou ch'est à vos n'ordinerre.

TONNETTE.

Vou n'aveu qu'à vous lessiez ferre
Vou n'sereu point com cha fafouliez
Et vo colez n's'ro point broyez.

MARIE MADELAINGNE.

Alon nous-en, vlà l' cloque qu'al sonne,
I n'y a quasi chy pu personne.

COLA.

Toutt' fô quan j' wette à tous cottez,
Jè n' vos encor personne trottez.
I fé encor si biau zé clerre.

MARIE MADELAINGNE.

Hé bien! fuche, c'un sét se n'aferre;
Alon, Tonnette, alon nous en.

NICAZE.

J' cro mi qu' vous vous moquez dés gens.

MARIE MADELAINGNE.

Ch'est toute foli, jé n'saro boire
Et après v'la t'sobitte l'soire
Vous verez comme j'serai groulez.

TONNETTE.

Alon nous en pui q'vous l'volez.
Mé pou cha y n'ia rien qui presse.

MARIE MADELAINE.

Mé n'otte poin bien don l'cloq al cesse.
Arotte pu quier d'ette enfrèumez ?
S'ro là l'moyen d'ette estémez.
Et va j'vos ben qu'ten'a point d'honte.

TONNETTE.

Alon j'sus ercran d'ouir tés conte
Adieu vous deux en vous r'merciant
Une aute fo nous arons pu d'tan.

MARIE MADELAINGNE.

N'visé point à tou nos sottisses,
A nos pourpos ni à nos d'visses.

COLA.

Adieu Tonnette, mé r'venez y,
Eune aute fô à pu gran losy,
Avecq tro quate d'vos compagnes,
Qu'an'fuches point comme Marie Madelaigne.

TONNETTE.

Va j'té l'promets, nous y r'véron.

MARIE MADELAINGNE.

Hay j'vorô ette à no mazon.
J'sus ossy asseuréz qué m'mère
M'groulera encor à s'n'ordinerre.

TONNETTE.

Té vla toudi ben empêchée
T'n'a qu'à dire qu'nous v'nons du salvé.

MARIE MADELAINE.

Awi, si al le volô croire
J'li raconte tréfosé d'shistoire,
Wette en pau al est su non'huis
Qu'al wette tou cotéz aprés mi.

(Met'nan l'mére Madelaingne parle).

Vien cha rad'men caroigne d'brid'loire (1)
Vla belle heure r'venir o soir.

MARIE MADELAINGNE.

Nous v'nons d'vieppe et du salvé.

S'MÈRE.

Té viens putôt dé t'pourméné.
Ente d'den j'té f'rai t'naferre,
N't'ai-je point défendu encore hiére
Qu'jé n'volô point absolumen
Qu'té m'doniche com cha du tourmen ?
Qu'est-ce qu'un dira d'ti avau l'ville
D'alez com cha avecq eune fille
Qu'el a si pau cur' dé s'n'honneur

(1) Causeuse, babillarde.

Qu'un l'vo pa les rues à tout'heur !
N'dira-t-on point qu'té tout d'mesme ?
Té vo ben comben q'un l'estaime
Al n'a mi ung seul amoureux
Si ch n'est des godons (1) et des gueux
Mé pour ti si t'volô ette sage
T'rencontrô ung bon mariage.

MARIE MADELAINGNE.

Hé ben ! mére, alez, j'vous promets
Qué j'frai tou chuqu'vous m'quémandrez
Ch'est l'première fos mé s'ra l'dernière
Encor bien qu'al mé vero querre,
J'dirai fort bien qué j'nai point l'tan.

S'MÈRE.

T'm'a dit cha passéz lontan.
Wette à t'jeu com i t'compette
S'té va encor avecq Tonnette
Pal mort d'un dial j'té battrai tan
Qui t'en souvéra d'lontan.
Et j'té l'di j'ai chen fos pu quiére
Dé m'passé d'pain qué t'fuche lostiére (2).
Quand j'narô frans d'den m'saquiau,

(1) Libertin, moqueur, coureur de filles.

(2) Fille de rien, prostituée.

Qu'en bittermon, un paturiau (1)
Mettnan qué t'fuche toudi honnette
J'sr'ai aussi content qu'un puet ette.

MARIE MADELAINGNE.

Allez, pou cha n'euchez poin peur,
J'ai ben trop grand soin dé m'nonneur;
Un vo mettnan tro d'belles exemples,
Tout ossy vrai quand j'les contemple
Jé d'meure là ossy étourdi
Qu'cheux qui font par d'la l'sahury.

EPILOGUE.

Quand j'ai vu cha mi j'suis r'vénu,
Suivant Tonnette par eune aute rue;
Et comme j'd'avo vu assez,
Je l'lessy fort bien en dalez.
Et d'peur d'oublier tou l'istoire,
J'lai rad'men mis en mémoire;
Et si quécun esto curieux,
Qui voliche savoir encore mieux,
Qui vaiche démandez à Tonnette
Al est souvent al portélette;

(1) J'ignore la signification de ces mots.

A li dira com tou cha va,
Et pa ch'mohien là il'sara;
Aprés cha i nous en f'ra sage;
Mé mi j'nen sé point davantage.

FIN.

EXPLICATION

DES MOTS LES PLUS DIFFICILES QUI SE TROUVENT

DANS LES SERVENTOIS.

NOTA. Les mots marqués R sont encore du Rouchi actuel.

A.

Abélir, plaire, convenir, sembler beau. De l'italien *abbelire*, agréer, embellir.
Acater, acheter. R.
Acliner, avoir dupenchant, incliner pour. Lat. *acclinare*.
Adeviner, comprendre le sens d'une chose. R.
Adies, aussitôt, lorsque. Italien *adesso*.
Adikier, voyez la note page 48.
Adis, éloigné, égaré, d'*adire*.
Adon, adont, alors. R.
Affier, fier, confier, mettre sa confiance.
Affiert (il), il appartient, il convient. Du lat. *afferre*, porter.
Afine, distingue, examine, comprend. D'*affingere*.
Agaier, tromper, trahir.
Ahier, prit, saisit.
Ahois, auparavant.
Aïe, aide, secours.
Ainques, jamais.
Ains, mais.

Aint, aime, comme on le trouve dans les vieux fabliaux.
Aléganche, soulagement.
Aloy, à la manière, suivant l'ordre donné, selon la coutume.
Amenrie, endommagée, diminuée, amoindrie.
Amer, désagréable, triste, fâcheux. *Amarus.*
Anemis, l'ennemi. Le diable est souvent désigné ainsi dans les anciens fabliaux. On le nomme aussi adversaire. *Lorin.*
Angle, ange, *angelus.*
Anter, fréquenter.

Anuit, triste, chagrin, éploré. M. Lorin pense que anuit, au 3e vers, page 87, est un adverbe qui signifie *ce soir.* Il est vrai, dit-il, qu'il y aurait pléonasme, mais nos trouvères n'y regardaient pas de si près. M. Quivy pense que anuit signifie aujourd'hui, ce qui revient au même. *Par* signifie *pendant. Anuit par nuit* signifierait ce soir *pendant* la nuit.

Anuit par nuit, ce soir pendant la nuit. *Ed nocte* ou *hâc nocte.* M. Quivy pense que ce mot signifie *aujourd'hui*, parce qu'il a encore cette signification à Maubeuge. *Ce soir, aujourd'hui*, c'est le même sens. Je sais, dit M. Lorin, que ce mot (*anuit*) se trouve assez souvent dans les fabliaux sous l'acception de *aujourd'hui* sans aucune distinction de l'heure du jour. Cette acception vient sans doute de la coutume que nos anciens français avaient reçue de leurs ancêtres les Germains, les Gaulois, etc., qui, au rapport de César et de Tacite comptaient par nuits et non par jours. « *Non dierum numerum*, ut nos, *sed noctium comptant.* » Tacit. de Morib. Germ. Consultez l'abbé de Vertot, *Dissertation sur la véritable origine des Français*, Acad. des Inscript. Mém. tom. 2. p. 574. — L'Abbé de Fontenu, *Conjectures sur le culte d'Isis.* Ibid. tom. 5. p. 69-70, etc. On retrouve des traces de cette manière de calculer le tems dans l'anglais *Fort night*, contraction de *Fourteen nights*, quatorze nuits, et qui signifie encore aujourd'hui une quinzaine, l'espace de deux semaines ou quatorze jours. Examen fait du passage en question, j'estime que votre savant pourrait bien avoir raison. Au reste je trouve dans mes notes marginales, que j'avais traduit le mot *anuit* par *ce soir*, ce qui ne forme pas un sens bien différent Quant à mon observation sur le vers

Anuit par nuit, etc.,
dans lequel j'ai cru trouver un pléonasme, je dirai comme Larcher : « Ma remarque subsiste » et je doute fort que ce vers fût conservé aujourd'hui par une académie.

Apaire, ressemble.

Apenser (s'), réfléchir, encore usité en Rouchi.

Aplaidier, plaindre, adoucir.

Aplaner ou aplanier. Ce verbe se rencontre souvent dans nos écrivains français dans le sens de flatter, caresser, adoucir. Je crois qu'il signifie, dans le sens propre, caresser du plat de la main (*plana manu*) et par extension, flatter. *Lorin.*

Apoie (s'), s'appuie, se repose, se confie.

Aprévisier (s'), s'apprivoiser.

Appressée, poursuivie, pressée, accablée.

Arme, ame, *m'arme*, mon ame.

Aroient, auraient. Cette prononciation s'est conservée en Belgique.

Assez [plus], excessivement.

Assoter [s'], aimer éperduement jusqu'à en perdre la raison.

Atrait, provision, précaution.

Atyrer, orner, anglais *to atire*, orner, habiller, ajuster, mettre en ordre, d'où, sans doute, notre mot attirail. *Lorin.*

Autel, tel, pareil.

Autressi, également, pareillement, aussi.

Auuarder ou anuarder, garder, préserver, conserver.

Aveule, aveugle, *aveulé*, aveuglé.

Avoerie, pouvoir, puissance, protection. Au propre, profession d'avoué, d'avocat.

Awan, ci-devant, auparavant.

B.

Baiéme, donnez-moi, patois Rouchi.

Bailli, doté, loti. Bien ou mal *bailli*, bien ou maltraité.

Baillie, pouvoir, puissance, protection.

Barbau, dents.

Bénasse, bien aise, content. R.

Béniel, voiture, charette garnie en osier, diminutif de *Benne*.

Benois, bénis, *benedicti*.

Boin, boine, bon, bonne, *bonus*, boine et belle, belle et bonne. R.
Boisdie, fraude, tromperie, ruse, finesse.
Boullant, ardeur. Bouillant, comme on parle actuellement.
Bouriel, bourreau.
Broiier, caresser, au propre chiffonner. Encore usité en Rouchi. I m'a tout *broiie*.
Buinière, chambrière, servante.
Buire, cruche, pot à mettre de la bière.
Buskant, frappant, heurtant. Actuellement *buquer*.

C.

Caitis, misérable, malheureux, infortuné.
Campiestre, champêtre.
Candeille, chandelle, *candela*. Encore usité en Rouchi.
Cangie, obscurcie, au propre changée.
Cant, chant. Lat. *cantus*.
Casi, presque, *quasi*. A encore la même signification.
Castelaine, châtelaine et Catherine. On dit encore en Rouchi *Catelaine* pour Catherine.
Castois, leçon, avis.
Cau pastéz, paté chaud. R.
Cauchie, chemin, chaussée. Se dit encore.
Caude, chaude, ardente.
Chaens, céans, ici.
Chaitif, chétif, pauvre misérable, *chaitif siert*, sans empressement.
Charnéez, de même sang, consanguin. *De carnalis*.
Char nue, chair nue.
Chaüis, ici bas, en ce monde.
Chi, ci. Encore eu usage.
Chiére-lie, joie, contentement *Faire chiére lie*, s'en donner à son plaisir, à cœur joie.
Chiére, figure, visage.
Chiertes, certainement, *certè*.
Chieu, celui, *chieu ensien*, celui qui, de son côté.
Chiex, chiu, celui. Ce mot éprouve beaucoup de variations.
Chiex, cieux, *cœli*.
Chou, ce, cette chose, *choula*, cela, *chouque*, ce que. On

dit encore en patois *chuque* dans le même sens; à Lille *chou*.

Chuqu', ce que, *chuqui*, ce qui ou ce qu'il.

Ciex, cieux, *cœli*.

Clau, clou, *clavus*.

Coie, tranquille, *quietus*.

Coisir, choisir, appaiser, adoucir.

Con, que, *con*, qu'on, que on.

Conbiner, former, engendrer, trouver en place.

Conchoivre, concevoir. Là le verbe est pris substantivement.

Conjoïr, féliciter, réjouir. *Congaudere*.

C'onques, ceux qui ont. Que jamais, selon M. Lorin. L'une et l'autre de ces acceptions sont bonnes en diverses rencontres.

Convent, garde, protection, tutelle, *conventus*. — convient.

C'or, quoique, encore que, maintenant, bien que.

Coron, bout, coin, encore usité dans le commerce de batiste pour signifier un bout de pièce de deux aunes et demie, environ trois mètres.

Cors, cour, *curia*.

Cossiaux, cosses vides de pois, de fèves. R.

Courchie, dolente, affligée, en colère. *Courchie* est fait par syncope de *courroucie*, *courrouchie*, du mot *courroux*, formé de *cor ruptum*, cœur brisé, signifie originairement douleur vive. L'acception existante du mot n'est qu'une extension du sens primitif.

Courchier, courroucée. Encore usité dans les campagnes des environs de Valenciennes. Causer une grande douleur. Il est pris souvent dans le dernier sens qui paraît être le sens primitif, dit M. Lorin.

Courtoisement, poliment.

Créance, foi, croyance.

Crei, foi, croyance. On m'avait suggéré *craie*, comme si le poète voulait dire que son cœur était revêtu de craie [*creta*], la passion ne ferait qu'y glisser sans le pénétrer, cette explication me paraît trop subtile. M. Lorin hasarde une autre conjecture qui me paraît plus probable. « Ne pourrait-on pas lire *cui*, dit-il? Alors j'expliquerais ainsi ces deux vers ·

« Mais bon amour *de qui* je suis revêtu, me fait chanter « pour dame de haut lieu. »

Cretin, panier. Le Rouchi dit encore *Kertin* en ce sens.

Crokiet, malotru, bourru, mauvais sujet, homme de rien, p. 49.

Croslecus, secousse des reins. Du vieux français *crosler*, *croller*, remuer, agiter, secouer.

Cruchéfiés, crucifié. Rouchi actuel cruchifié.

Crupes [être à ses], être à sa solde, vivre à ses dépens. R.

Cuer, cœur, se dit encore en rouchi.

Cuider, croire, penser, *credere*, Barbazan, Glossaire français manuscrit, dérive ce mot de *cogitare*. M. Lorin, qui me fait cette citation, ne décide rien; j'imiterai son exemple.

D.

Daine, digne, *dignus*. R.

Dalez, près, proche, *à latere*. Le Rouchi a delez.

Dallé, allé, *s'en est dallé*, s'en est allé. R.

Défrin, défrai, paiement.

Deine, donne, accorde.

Deli, d'elle. V. la note page 97.

Délivrer, pris substantivement. A la délivrance.

Démener, troubler, remuer, tourmenter.

Dépors, plaisir, divertissement.

Dérous, dérouté. Ce mot signifie aussi *rompu*. Lat. *disruptus*.

Déservir, desservir, mériter, chercher à mériter par ses services.

Désierte, salaire, récompense.

Désiraument, ardemment.

Désirier, désir, envie, *desiderium*.

Deskiver, éviter. Ce mot, dans les campagnes, signifie prendre la fuite. V. Eskiver.

Desloiiée, nue, déshabillée, délacée.

Despent, emploi, dépense, passe son tems en folies, en bagatelles.

Despire, mépriser.

Despris, abandonné.

Desservir, rendre service, avoir des attentions, des prévenances.

Dessevrer, sévrer, priver, séparer.
Destourber, trouble, confusion.
Destroit, dernier, suprême, *destroit jour*, jour du jugement dernier. Peut-être de *distringere*.
Détrie, retarde, prolonge.
Devine, divine.
Dex, Dieu.
Diestre, droite.
Diex me soit en aïe, Dieu me soit en aide.
Dilaier, délaisser, retarder.
Divers. M. Lorin remarque avec raison que, dans les anciens écrivains, ce mot signifie souvent discordans, contrariant, haineux, ennemi, méchant.
Doctriner, enseigner.
Doins, donne.
Dokier, heurter, frapper. Le Rouchi dit *doker*.
Doloir, plaindre. Du lat. *dolere*.
Dont, c'est pourquoi. Du lat. *undé*,
Douch, chagrine, attriste, désole.
Douche, doux, douce. Encore usité en Rouchi.
Drochi, en cet endroit-ci. Drola, en cet endroit-là. R.
Drue, amie, maîtresse. — Vive, forte, serrée, inexprimable. Du teuton *drut*, *drautani*, *drutina*, amie; ital. *drudo*, ami. Et sous la seconde acception du teuton *drucken*, pressé, serré. V. sur *dru* le Dict. Rouchi.
Drus, amis, amans, galans.
Duel, deuil, mot Rouchi.
Dueur, gré, volonté. Du verbe *duire*, plaire.

E.

Edefiie, bâtie. Au figuré destinée. Fait naître exprès.
Effondue, fatiguée, et même un mot plus libre.
Embrief, en un mot. Encore en usage.
Emprise, emprendre, entreprise, entreprendre. Terme de jurisprudence rouchienne. Faire une entreprise, c'est prendre sur le terrain voisin.
Enamer, aimer.
Enamourer, se faire aimer et devenir amoureux.
Enaspir, exciter, rendre âpre, ardent à faire une chose.
Encanté, enchanté, charmé, ardent, ensorcelé.
Enchou, en cela.

Enfanche [d'], dès l'enfance.
Engingniés, trompés.
Engleske, anglaise.
Engranz, empressé.
Eniau, anneau. R.
Enkerkier, charger.
Enlever, effacer. On dit encore enlever une tache.
Enmarvoier, endéver. R.
Ensaule, ensemble. On trouve aussi *ansanle*.
Ensement, ainsi.
Ensi, ensien, ainsi, comme, aussi.
Ens'lié, dépensé. Participe du verbe *ens'lier*. R.
Entresait, en même tems.
Erbuter, refuser, rebuter. R.
Erranche, erreur.
Errant, promptement, sur-le-champ.
Errement, conduite, égarement. D'*errare*. Suivre les *errémens*, suivre les traces.
Erwétié. Participe du verbe *erwétier*, regarder.
Esbaudi, surpris, étonné.
Escaufée, échauffée. R.
Eschardez, moqué, ridiculisé.
Esciver, éviter, éloigner.
Escondis, rejetté, repoussé. Est notre mot éconduit.
Escorte, tourmenté, accompagné.
Escrin, coffre, buffet; d'où le mot *escrinier*, ouvrier qui fait ces sortes de meubles. *Scrinium*.
Escuier, esquiver, éviter.
Esjoïr, se réjouir, prendre plaisir.
Eskiépir, éclore.
Eskierpe, écharpe.
Eskiet [s'], s'il arrive, s'il échoit.
Eskiver, éviter, fuir. Ce mot se trouve dans le teuton *scuwan*; allemand *scheuen*; belge *schuwen*, ital. *schifare*; espagnol *esquivar*, etc. Ce qui appuie cette étymologie, c'est qu'on a dit *eschever*, roman de la rose et ailleurs. *Lorin*.
Eslire, prendre, choisir. *Eligere*. R.
Esmai, émoi, peine, chagrin, étonnement; saisissement.
Esmaier, étonner, causer de l'*émoi*.
Espir, esprit. *Spiritus*.
Espoenter, étonner, épouvanter.
Esragie, courroucée.

Essauchie, élevée, exaltée.
Essauchier, recevoir, enlever.
Essaucie, invoquée. Il serait difficile de rendre raison de toutes ses nuances.
Estake, poteau, attache. Le poteau auquel Jésus fut lié pour être flagellé.
Estraiere, étrangère. Rendre étranger. D'*extraneus*.
Estranler, étrangler.
Estranner, étrangler, comme en Rouchi; wallon *straner*. Au figuré éprouver une faim violente.
Estréver, commencer, disputer, combattre.
Estriver. De l'ancien français *estrif*, combat, dispute. *Estrivée* est donc une pièce faite pour concourir dans un combat de poésie. *Lorin*. R.
Estuet, il fallut; il est nécessaire. Du verbe impersonnel *estouver*, convenir, falloir.
Euc, Seuc, eus, sus. Le *c* remplaçant le *s*.

F.

Faitich, agréable. *Faitich atour*, parure, tournure, extérieur, humeur agréable. On dit aussi, selon la remarque de M. Lorin, *faictis faitis*, du latin *factitius*, fait à la main, fait avec art, bien fait, agréable. *Faitich* est la prononciation en Rouchi.
Faura, manquera. De *fallere*.
Fianche, confiance.
Fie, fois. *Semel* et foi, *fides*.
Filet, fil. Encore en usage.
Fiz (être tout), confiant, assuré.
Flanquez-li, mettez, jetez-lui. R.
Flassart, couverture d'étoupe.
Flau, lâche, mou, fatigué, sans courage. Encore usité.
Foloir, falloir. R.
Folour, folie, extravagance.
Forment, grandement.
Forsque, excepté que, si ce n'est que.
Fourlouchier, éloigner, différer, retarder le moment.
Fourséné, extravagant, enragé, hors de sens.
Fraindre, fendre, *frangere*. Aujourd'hui c'est un mot Rouchi qui signifie éprouver du déchet. Freinte est le substantif.
Franz (nous faire), nous affranchir.

G.

Gari, guéri.
Gate, chèvre. R.
Gent, partisan, dévoué à quelqu'un.
Glous, gourmand, goulu, glouton. On l'emploie aussi en bonne part, et il signifie friand. V. le Dict. Rouchi.
Glouternie, gloutonnerie, gourmandise.
Greignour, plus grand. *Joie greignour*, plus grande joie.
Grief haire, grand tourment.
Groulié, remué avec violence, en parlant des sensations intérieures. On dirait encore : *s' cuer fét toucto uc*.
Guignau [en], à la dérobée. Parler à une personne en en regardant une autre, de peur d'être observé ou vu d'un tiers.
Guince, chère, régal. R.

H.

Haire [grief], grand tourment.
Hapée, prise, enlevée. R.
Hardement, s. m. ardeur, courage.
Haschie, douleur, tourment.
Hébergiez, nourris, logés.
Héent, haïssent.
Hiernus, vaincus. Se trouve en ce sens dans les anciens manuscrits.
Homs, hons, hommes. *Nus homs*, personne.
Huer, moquer et moquerie.
Huers, hors.

I.

I [sans plus demander], sans demander la moindre chose.
Iere, iert, est, était, sera.
Iestre, être, *esse*. Etat, condition.
Irascus, fâché, colérique, irrité. *Iratus*.
Issi hors, sortir dehors. Pléonasme assez fréquent. Issi, dehors, sorti.
Issir, sortir.

J.

Jéhy, dit, déclaré. M. Roquefort a lu *ichy*. La correction et

l'explication sont de M. Méon. *Ichy* signifierait ici ; *hîc* , le sens ne le permet pas.
Joli, gai, joyeux.
Joliement, gaiment, joyeusement. V. le dict. Rouchi.
Jor [trouver]. Trouver jour est encore employé pour *trouver le moyen.*
Jou, joug, esclavage. *Jugum.*
Jouene, jeune. *Juvenis.* Rouchi *jone.*
Jouvent [tenir en], éveillé, en haleine, en jeunesse. *Juventus.*
Jus [mis, rué], jeté par terre. R.

K.

K', pour *dont. K'*ai ouï dire, dont j'ai entendu parler.
Kanebustin, tablettes, cahier, maintenant *carnet.*
Ke, dès, *Ke premier vous vis*, dès le moment où je vous vis.
Kémise, chemise, encore en usage en Rouchi.
Kerkie, cherche, de *quærere.*
Keuve, couve.
Ki, qui.
Kiedefois, quelquefois.
Kiés, tombé.
Kièvre, chèvre, *capra.* — Le bourg de Chièvres en Haynaut.

L.

Laiier, laisser, quitter, abandonner, encore usité. Laissiéme, laissez-moi, se dit encore en Rouchi de deux manières. *Laiier* et *laissier*, ce dernier est plus poli.
Larguèche, don, libéralité, largesse. Peut-être ici signifie-t-il ardeur passagère, feu follet, en Rouchi il signifie aussi un feu clair et vif, sans durée. *Largitio.*
Lassus, là haut:
Le, la, le masculin s'emploie souvent pour l'autre genre.
Lez, côté.
Liement, gaîment, joyeusement.
Loiaus, fidèles, *loiaus drus*, fidèles amis.
Lués, dès, aussitôt, de l'espagnol *luego* qui a la même signification.

Luitier, lutter, combattre, *luctari*.
Lunage, caprice, lubie, fantaisie, de *luna*, *lunatus*. Dans le style familier, dit M. Lorin, on dit encore dans ce sens, *lune*. Il est dans sa lune.

M.

Mahom, mahomme, idole.
Main, matin, *matutinum*.
Mains, plusieurs, moins.
Maint, demeure, reste, de *manere*. — Plusieurs.
Maire, placer, mettre. — Piètre, qui est dans un triste état.
Maisnie, créature, suite, serviteur, train de maison, ménage.
Manans, restant.
Manoir, substantif et verbe, demeurer, habitation, de *manere*.
Male, mauvaise, *male chière*, mauvais visage, mauvaise mine.
Maufez, démon, lutin, méchant, cruel.
Me, ma, *mea*.
Meillour, meilleur, *melior*.
Mendis, mendiant.
Mengeotent, mangeaient.
Mengües, mange.
Merchi, grâce, faveur, récompense.
Mérié, mérité.
Mérier, récompenser. Du lat. *merere*.
Mesnie tenrai, je tiendrai assemblée, j'aurai à ma suite.
Mestrevai, commençai.
Mi, moi, encore usité dans plusieurs patois, de même que *mie*, pour pas. *Je ne puict mie*, je ne puis pas.
Mié, partic. du v. *mier*, manger. V. Dict. Rouchi.
Miex, mieux, plus.
Mont, monde, *mundus*.
Morteus, mortels, *mortales*.
Moult, beaucoup, *multum*.
Mous, blanc, glaire d'œuf.
Monteploie, monteploie, multiplie, de *multiplicare*.
Muchie, muchier, cache, cacher. R.
Mus, muet, *mutus*. Rouchi *muau*.

N.

Nière, ne sera.
Nieus, nuls, plus.
Noélage, présent qu'on fait à Noël. C'était ordinairement un gâteau et des dragées.
Noient, rien.
Nonchier, annoncer, publier, *nunciare*.
Non pourquant, cependant.
Nului, nelui, personne, *nullus*.

O.

Occoison, occasion, *occasio*.
Oéfs, œufs, *ova*. Rouchi, *ués*.
Oïe, ouïe, entendue, *audita*.
Oncques (c'), que celui qui, *quicumque*.
Oncques, jamais, *unquam*.
Orains, tantôt. Encore en usage.
Otteler, loger, nourrir, héberger.
Ot, entend, *audit*, eût, *habuit*.
Otri [je n'], je ne donne, je n'accorde.
Où, au.
Ounéranche, courtoisie, selon Roquefort. Je pense qu'il signifie ici charge, fardeau. D'*onus*, *oneris*, au figuré, peut-être mieux honneur; respect, selon M. Lorin. D'*honor*.
Ounesté, honnêteté, politesse.
Ouni, uni, unit un cœur à un autre.
Ounour, honneur, considération.
Oy, entend, *audit*.

P.

Paist, nourrit, entretient.
Palefroy en destre, cheval de main, destrier.
Panche, panse, ventre. R.
Par, pendant; par nuit, pendant la nuit.
Pardonrai-mie, je ne pardonnerai pas. Ou mieux, selon M. Lorin : Je ne vous l'accorderai pas.
Paroir, paraître, *parere*.
Partir, diviser, partager, *partire*.

Pau, paus, peu, *un pau*, un peu.
Péchières, pécheurs, *peccatores*.
Pelote, droit que l'on imposait aux époux de l'un et de l'autre sexe, qui passaient à de secondes nôces.
Penanche, pénitence.
Perçois-je, j'apperçois.
Perescheux, paresseux.
Pert [il], il paraît.
Péust, put, pourrait.
Piécha, depuis long-temps. V. le Dict. Rouchi.
Pierte, perte. Encore en usage.
Piestre, vive, légère.
Pis [trop], mieux ou pire, selon ce qui l'accompagne.
Pité, pitié, encore en usage, *queu pité*! quelle pitié.
Plaiez, blessé.
Plus assez, excessivement, plus que je ne dis.
Plus demander, demander davantage.
Poissanz, puissant.
Pooir, syncope de pouvoir.
Pourfis, profit.
Pourvéanche, prévoyance, précaution.
Prisier, estimer, mettre à prix.
Proisie, prisé, estimé, accueilli, loué.
Proprement, particulièrement.
Proüer, prouver, demander, prier, supplier. Peut-être faut-il lire *proi ier*.
Puéent, peuvent, *puet*, peut.
Puict mie, ne peut pas.
Puist, puisse. Ces locutions sont fréquentes. Un temps pour un autre.
Puy. Ce mot signifie ordinairement montagne, colline; ici il signifie *cour, puy d'amour*, parce que les juges étaient placés sur une estrade. Le passage déciderait la question de l'existence de semblables institutions à Valenciennes, si elle pouvait être douteuse.

Q.

Queillir, demander, chercher, de *quærere*, ou peut-être de *colligere*, recueillir.
Querre, chercher, quérir, *quærere*. Encore en usage.
Querens, cherchant, mot latin *quærens*.

Queurt [il], il court, *currit*. Encore en usage en Rouchi.
Quiert, cherche.
Quirie, nippes hors de service, démises. De *quéir*, qui vient de *cadere*, tomber.
Quist; demande, cherche.
Quoie, paisible, tranquille, *quietus*.

R.

Radement, promptement, *rapidè*. R.
Rains, reins, *renes*. — Rameau, *ramus*. — Reims, *Remis*.
Ramembranche, souvenir, *rememoratio*.
Ramentevoir, rappeler au souvenir, *rememorare*.
Rasset, reposé, rassis, *requietus*.
Rasseurer, rassurer, appaiser la crainte.
Raurez, du verbe *ravoir*.
Raverez. V. la note page 88.
Ravigoté, ressuscité. R.
Ravoie, ramène, remet dans le chemin, dans la voie.
Recroire, se lasser, renoncer.
Régiber, subst. et verbe. Résistance et résister, c'est-à-dire si je ne puis vaincre sa résistance.
Rékaner, accueillir et répéter, *recanere*, rechanter.
Remanoir, rester, demeurer, *remanere*.
Renoiéz, renié.
Renvoisie, gaîté, politesse, parole agréable. On dit actuellement *revenez-y*. Il nous a donné du *revenez-y*, du bon vin, fait faire bonne chère et nous a accablé de politesses.
Resoigner, discuter, récuser, aller contre. Encore usité.
Retoli mi, ne reprend pas.
Retolir, retirer, éloigner, enlever, composé de *tollir*, qui vient de *tollere*.
Revescus, ressuscité.
Reuwarder ou rewarder, regarder, récompenser. V. la note page 43.
Riens, reins, chûte de reins, par métathèse. Il est souvent pris dans nos anciens fabliaux sous l'acception de chose, du lat *res*, d'où notre mot français *rien*.
Rieule, règle, *regula*. A Lille *rieulet* est une règle de maçon.
Rodous, rêveur, radoteur.
Roumans, la langue française telle qu'on la parlait alors.

Rouver, prier, demander, recueillir. Peut-être de l'italien *roba*, ou du latin *rogare*.
Ruage, voisinage, de rue.

S.

S', si.
Saingler, sanglier. Le Rouchi dit encore : pourchau *singlé*.
Sanlant, semblant, sanlez, semblez. Rouchi *sanant*.
Sans, sang.
Sans nu si, sans contestation, sans objection.
Savour, plaisir.
Scet, sait.
Se, sa, si.
Seignourie, puissance, domination.
Semont, prévient, avertit, d'*admonere*.
Sen, son, encore en usage en Rouchi, en Flandre, en Picardie.
Sen l'eure, de suite, à l'instant.
S'ensi, si ainsi.
Serjans, serviteurs.
Servirs, soins, services.
Set, sait. Lat. *scit*.
Seult, a coutume, *solet*.
Si [à], soi, *sans nus si*, sans contestation, d'un consentement unanime. C'est-à-dire sans *si*, sans *mais*.
S'iere, que je sois.
Siert, sert.
Songis, sujet, *subjectus*.
Sorlet, soulier. R.
Soufie, Sophie. R.
Souffire, suffire, satisfaire.
Sur toute riens, sur toute chose.

T.

Talens, talent, désir, envie, volonté. Du grec *théléin*, vouloir.
Tangonner, presser, exciter.
Tans, temps.
Tarte rouchiaus, tarte au fromage qui devient rousse au four.

Tenchant, adj. verbal de *tencher*, tanser, signifie contrariant, disputant, acariâtre. *Lorin.*
Tenra, tiendra.
Teus, tels.
Tieny, daignez, veuillez.
Tolir, enlever, *tollere.*
Torche, chère, faire une bonne *torche*, faire grand'chère. R.
Torte, sorte de gâteau en farine de seigle, pain d'épice de Reims.
Touz fins seus, expression explétive encore en usage, comme si on disait : absolument seul. R.
Traère, retirer, prendre, *trahere.* On trouve aussi *traire* dans le même sens.
Trait [à], avec travail, avec peine.
Tramis, affaissé, abattu, *caut tramis*, sera bientôt mort.
Tranler, trembler. Rouchi *traner.*
Trau, trou. R.
Très, dès, dont, si bien que, *très hier*, dès hier, *très puis*, depuis.
Tréteme, traitez-moi.
Triskoter, rire, folatrer. On s'en sert encore en Belgique dans un sens plus expressif.
Trois [je], je trouve.
Tumant, enflé, fig. orgueilleux. Du latin *tumans*, enorgueilli.

V.

Vairs, variés, *varii.* A chelui qui par ses *vairs* yex saisit. A celui qui par ses yeux *vairs* saisit amoureusement.
Vauroie, voudrais Rouchi *vaurôt.*
Véez, voyez.
Veille, veuille.
Véir, voir, *videre.* On dit actuellement *vir.*
Venrai, viendrai.
Vermau, vermeil. R.
Vertus, puissance, pouvoir.
Vesprée, soirée, déclin du jour, *vespera.*
Vet la voie, voit, connaît la voie, le chemin. Du lat. *videre*, voir.
Veulie, volonté, consentement.
Viaire, présence, figure, visage.

Viestue, vêtue.
Vieut, veut.
Viez, viéze, vieux, vieille.
Villonnie, trahison, inconstance.
Vir, voir, *videre*.
Vis, visage, figure. — Vivant.
Visnage, voisinage.
Visses, vices, *vitia*, actions blâmables.
Vo, votre, comme en Rouchi actuel.
Voies, manières. — Chemins.
Voirs, vrai, vérité.
Voist [que], qu'il aille.
Volenté lie, bonne et franche volonté.
Volentiers, volontiers, avec plaisir.
Vosist, voulsist, *voluisset*, voulu et voulait. On dit aussi *voult* pour veut et pour visage, de *vultus*.

W.

Waingnet, gagne.
Wardecors, garde corps. Il l'habillera d'un vieux sac.
Warder, garder. R.
Warni, garni, muni.
Weil, veux, vais.
Wel, welle, veuille.
Widier, sortir. R.
Wihais, celui qui a la charge des chemins. Voyer.

Y.

Yex, yeux, *oculi*.
Ynfier, enfer, *infernum*. Rouchi actuel *einfer*.
Yre, colère, *ira*.
Ytaut, ainsi.
Yver, hiver, *hiems*.
Yvier, va.

FIN.